

Le Conseil départemental
acteur majeur du développement durable

val
d'oise 
le département



Rapport sur le développement durable

2024 - 2025



Éditorial



Le Val d'Oise est riche de sa diversité : les grands espaces urbains côtoient des terres agricoles et maraichères fertiles, les bords de l'Oise, 27 espaces naturels sensibles et trois forêts domaniales. Ils font partie de notre identité. Nous en sommes particulièrement fiers.

Cet équilibre reste pourtant fragile, soumis au dérèglement climatique et aux activités humaines. Les données fournies par les scientifiques doivent nous alerter. L'année 2024 aura été l'une des années les plus chaudes et pluvieuses jamais enregistrée. Cette situation, qui n'est plus exceptionnelle, appelle à une mobilisation de tous les acteurs ; à nos niveaux respectifs.

Le Département doit aussi réinterroger ses politiques publiques et ses pratiques en intégrant davantage la transition écologique et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux. Nous avons enclenché cette dynamique sur l'ensemble de nos actions ; malgré un contexte économique contraint qui vient limiter certaines de nos capacités d'action. Parfois, faire plus avec moins, permet de faire mieux. C'est l'une des grandes ambitions affichées dans notre Plan de sobriété : maîtriser notre consommation pour faire d'importantes économies sur les coûts de l'énergie, et pouvoir lutter, à notre échelle, contre les émissions de gaz à effet de serre.

La question de la sobriété énergétique est pleinement intégrée dans chacune de nos politiques de rénovation ou de construction des équipements. Je pense par exemple en matière de collèges. Je pense également au développement du LED basse consommation le long des voies routières ou le soutien aux opérations de performance énergétique. La commande publique est aussi mobilisée comme un levier majeur pour promouvoir une approche plus responsable et créatrice d'emplois locaux. C'est toute l'ambition que nous avons affichée dans le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Nous poursuivons notre politique de préservation des milieux naturels avec l'acquisition record depuis le début de la politique Espaces Naturels Sensibles de 63 parcelles. Nous nous sommes engagés dans des projets d'envergure avec la future forêt de Maubuisson et d'en faire un véritable sanctuaire pour le vivant ; une initiative assez inédite.

Le rapport présenté vient détailler les mesures qui ont été mises en œuvre et les actions mobilisées pour répondre aux enjeux qui se présentent à nous pour bien vivre dans le Val-d'Oise.

Je vous souhaite de belles découvertes des actions durables et innovantes de notre collectivité départementale.

Marie-Christine CAVECCHI

Présidente du Département du Val d'Oise



" Faire du Val d'Oise un département résilient et durable, est notre priorité ! Préparer le territoire de demain en prenant, dès aujourd'hui, les décisions qui engagent cette transition écologique et permettent d'améliorer durablement le cadre de vie de nos concitoyens, tel est notre engagement. Préservation des espaces naturels sensibles riche en biodiversité et de nos ressources en eau, développement des énergies renouvelables, des transports en commun et des mobilités douces, réduction des déchets, politique d'achats écologiquement responsable, valorisation des circuits courts ou encore sensibilisation à l'alimentation durable... par ces actions concrètes, notre collectivité met tout en œuvre pour atteindre ces objectifs."

Céline VILLECOURT

Vice-présidente du Département déléguée
à l'Environnement et au Développement durable

Sommaire

#1 La lutte contre le changement climatique.....7

- 01. Engager de nouvelles démarches en faveur de la réduction des consommations énergétiques 9
- 02. Engager ou soutenir de nouvelles démarches en faveur de l'éco-responsabilité11
- 03. Développer les énergies renouvelables sur le territoire.....13
- 04. Développer des actions en faveur de l'écomobilité14
- 05. Anticiper les risques sur les ressources et les milieux naturels16

#2 La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent.....19

- 01. Connaître pour mieux protéger20
- 02. Être attentif au bien-être animal21
- 03. Lutter contre les espèces invasives22
- 04. Protéger les milieux naturels et les ressources en eau.....22
- 05. Valoriser les espaces de nature.....24
- 06. Adapter la gouvernance pour un meilleur suivi.....25
- 07. Adapter les pratiques de gestion25

#3 La transition vers une économie circulaire27

- 01. Limiter la production et améliorer la valorisation des déchets28
- 02. Favoriser les circuits courts29
- 03. Renforcer le réemploi.....31
- 04. Sensibiliser à l'alimentation durable32

#4 La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations.....33

- 01. Lutter contre la pauvreté34
- 02. Prendre en compte les attentes des jeunes36
- 03. Protéger les plus vulnérables38
- 04. Renforcer l'accompagnement des publics les plus précaires.....39
- 05. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics.....41
- 06. Améliorer l'attractivité des métiers du secteur médico-social.....43
- 07. Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées44
- 08. Améliorer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi47

#5 Épanouissement de tous.....49

- 01. Promouvoir les valeurs de « développement durable »50
- 02. Promouvoir la pratique sportive pour tous54
- 03. Promouvoir la culture auprès de tous les publics55
- 04. Améliorer la « Qualité de Vie et des Conditions de Travail »57
- 05. Favoriser l'apprentissage et le bien-être des collégiens60

#6 Données quantitatives liées à l'impact des actions menées par le Département.....61

- 01. Actions menées dans le cadre des politiques publiques62
- 02. Actions menées par et pour l'administration départementale66



#1

La lutte contre le changement climatique



De nombreuses sources d'émissions de différents Gaz à Effet de Serre (GES) contribuent au dérèglement climatique, notamment le transport routier et le chauffage du bâti. Pour le limiter, ainsi que ses conséquences, notamment la multiplication des phénomènes extrêmes, il faut agir, là où c'est déjà possible, et s'inscrire dans des trajectoires de maîtrise des émissions et d'adaptation au changement climatique.

Face au réchauffement climatique, les mesures d'atténuation permettent d'optimiser les usages tout en maintenant une accessibilité et une qualité de service aux usagers.

Dans un contexte marqué par l'urgence climatique, le Département du Val d'Oise mobilise les ressources nécessaires pour la réduction de ses propres émissions de gaz à effet de serre (GES). L'élaboration en 2023 du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) a permis d'identifier les principaux postes d'émissions : déplacements de personnes (19%), consommation énergétique (19%), participation financière aux services publics (25%) et achats de biens, services et travaux (34%).

Dans ce contexte, le plan d'actions du BEGES du Département du Val d'Oise a été voté en février 2025, en même temps que son Plan de mobilité employeur et de son Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). Le BEGES s'attache ainsi à agir sur la décarbonation des consommations énergétiques, notamment associées au patrimoine bâti, l'accompagnement aux pratiques, l'accompagnement à la transition des services publics soutenus par le Département et enfin l'intégration de l'impact carbone et plus largement environnemental des achats de la collectivité.

Ces axes d'intervention font déjà l'objet de démarches structurées dont certaines réalisations sont présentées ci-après.

01.

Engager de nouvelles démarches en faveur de la réduction des consommations énergétiques

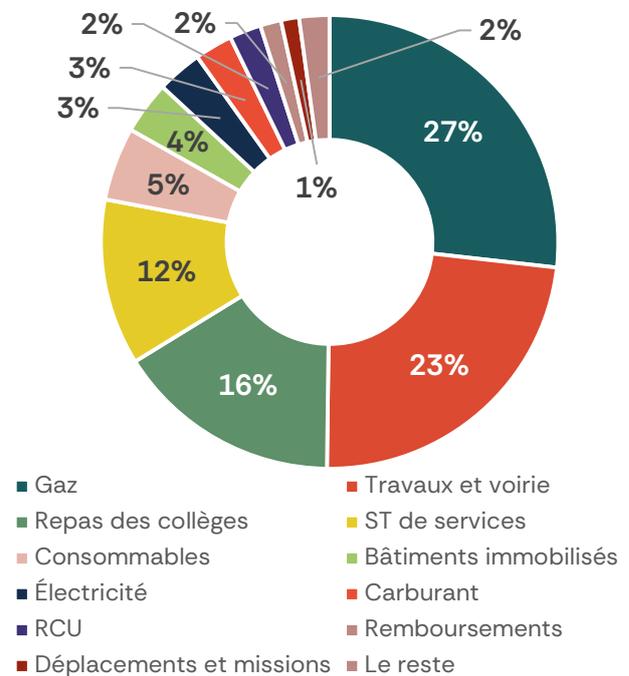
Limiter les émissions de gaz à effet de serre du Département

L'objectif est d'établir un ordre de grandeur des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les services et activités du Département, permettant de cibler les grands postes d'émissions et les actions à prioriser pour les réduire.

Le programme d'actions, adopté par le Département le 14 février 2025, vise notamment à optimiser la performance du patrimoine bâti et routier, adapter les pratiques d'achat, sensibiliser aux modes de déplacements et consommations alternatifs en s'appuyant sur les axes suivants :

- > Mieux appréhender l'impact carbone des achats ;
- > Décarboner le chauffage des bâtiments ;
- > Diminuer l'impact carbone des repas des collégiens ;
- > Diminuer l'impact carbone de la voirie départementale ;
- > Diminuer l'impact carbone lié aux déplacements des agents ;
- > Inciter nos partenaires vers la transition.

REPARTITION DES EMISSIONS POUR LESQUELLES LE DEPARTEMENT A UNE EMPRISE DIRECTE



Mettre en œuvre une stratégie énergétique afin de maîtriser les consommations énergétiques de l'ensemble du patrimoine bâti départemental

Le Département du Val d'Oise s'engage dans une transformation énergétique ambitieuse pour répondre aux exigences environnementales actuelles et futures. Grâce à la mise en place d'une Cellule Stratégie Énergétique de 4 personnes, le Département optimise la gestion de son patrimoine immobilier, un levier essentiel pour atteindre les objectifs fixés par les décrets tertiaire (vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments de 60 % d'ici 2050) et BACS (impose l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments) relatifs à la loi ÉLAN (Loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique).

L'internalisation de plusieurs missions stratégiques permet de garantir un suivi rigoureux et une réactivité accrue dans la gestion des consommations énergétiques.

Pour mieux cerner les enjeux énergétiques de son patrimoine immobilier, le Département a lancé un vaste programme de diagnostics et d'audits énergétiques. Cette démarche a permis d'identifier les bâtiments les plus énergivores et de dresser un état des lieux précis des infrastructures. Les données recueillies servent de fondement à la conception du Schéma directeur énergétique (SDE), actuellement en phase de consultation, dont l'objectif sera d'établir une feuille de route claire pour la réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO₂.

Le Département met également en œuvre des solutions innovantes pour optimiser la gestion énergétique au quotidien comme la Gestion technique du bâtiment (GTB) désormais intégré dans tous les nouveaux projets de collèges, et le déploiement de solutions de smart monitoring (marché actuellement en phase de consultation). Ces technologies permettront de suivre en temps réel les consommations énergétiques des différents sites, offrant ainsi une vision précise des usages et des performances).

Enfin, 14 % du patrimoine immobilier du Département est déjà raccordé au réseau de chaleur urbain, solution de chauffage à moindre impact carbone. Le Département envisage de raccorder à un réseau de chaleur six autres collèges situés à Garges-lès-Gonesse et Goussainville. Les études de faisabilité sont en cours pour évaluer les coûts et les bénéfices comparés à l'utilisation du gaz, en vue de prendre la décision la plus judicieuse.

Mettre en place un Schéma départemental de la transformation numérique avec un axe numérique responsable

En 2023, le Département a validé son Schéma départemental de la transformation numérique permettant de déterminer 4 actions visant à promouvoir un usage plus durable et responsable des technologies numériques, au sein du Département. Au 31 janvier 2025 les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- 1. Rédaction d'une feuille de route numérique responsable :**
- 2. Intégration opérationnellement et définition des critères d'éco-conception du numérique responsable dans les projets ;**
- 3. Sensibilisation à l'évolution des pratiques ;**
- 4. Communication sur les actions entreprises par le Département.**

Dès lors, la composante « matériels numériques » a été ciblée comme premier axe d'amélioration car celle-ci représente 80% des émissions de gaz à effet de serre dans le numérique.

Un groupe de travail interne a permis de réfléchir et de constituer un bilan carbone « brut » (sans tenir compte des amortissements) des matériels informatiques à hauteur de 90% du parc. Par la suite, celui-ci sera réaménagé selon les règles du Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) en intégrant la composante de l'amortissement.

Trois domaines d'actions ont été déterminés :

- > **Prolongation et optimisation de l'utilisation des matériels (allongement de la durée de vie, réparation, reconditionnement...)**
- > **Gestion et recyclage des ressources (intégration de matières recyclées, réemploi, réinsertion...)**
- > **Optimisation et homogénéisation du parc (rationalisation du parc d'impression et des écrans, suivi de l'usage des licences individuelles...)**

02.

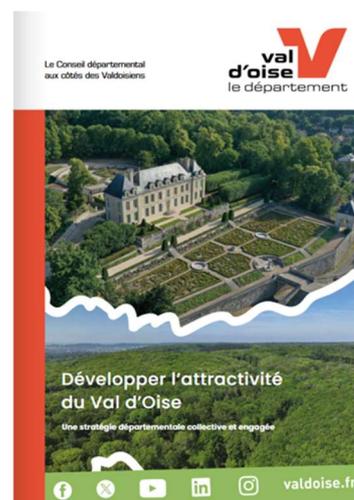
Engager ou soutenir de nouvelles démarches en faveur de l'éco-responsabilité

Mettre en œuvre la Stratégie d'attractivité du Val d'Oise

Le Val d'Oise entend se positionner comme un territoire dynamique, en valorisant ses ressources économiques et humaines, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Cette stratégie, en favorisant des synergies entre acteurs publics, privés et associatifs, et en se concentrant sur des actions concrètes, vise à transformer les défis en opportunités pour renforcer durablement l'attractivité du département.

L'enjeu est d'aligner développement économique et durabilité environnementale, tout en répondant aux besoins sociaux. Les actions proposées incluent des mesures d'adaptation face aux défis climatiques, un soutien aux initiatives locales, et des politiques d'attractivité cohérentes avec les enjeux contemporains (transition énergétique, cohésion sociale).

La stratégie d'attractivité du Val d'Oise se déclinera en de nombreuses actions, dont certaines relèvent plus particulièrement du développement durable. On peut citer notamment, la production agricole et les circuits courts, la requalification du foncier économique, la mise en œuvre d'actions pour un tourisme plus durable.



Réduire l'impact carbone dans l'organisation des expositions du Musée archéologique départemental

Le Musée archéologique départemental du Val d'Oise (MADVO) à Guiry-en-Vexin s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, en portant une attention particulière à l'optimisation des convoiements, notamment pour les expositions, en regroupant les prêts de collections provenant d'une même région ou d'un secteur géographique proche. Cela permet de limiter le nombre de trajets nécessaires, réduisant ainsi l'empreinte carbone liée aux déplacements. Par exemple, en 2024, pour l'exposition Héros vikings, les équipes ont principalement ciblé des prêts en provenance de Normandie, Bretagne et Charente. En parallèle, ces mêmes convois ont servi à rapatrier des collections empruntées l'année précédente pour l'exposition Néandertal, réduisant ainsi les trajets distincts. Dans une démarche de valorisation des ressources existantes et de réduction des déchets, le MADVO travaille également à la mutualisation de moyens et de contenus encourageant le prêt de matériel entre les sites culturels du Département et l'éco-conception des expositions. Pour exemple, l'exposition Héros vikings est un prêt de York Archaeology. La conception est fondée sur la traduction de



contenus déjà existants, en y intégrant des éléments scientifiques locaux, ou en limitant la production de nouveaux décors et matériaux via le prêt de matériel appartenant à des partenaires.

Réaliser le bilan du premier plan de formation à la transition écologique et poursuivre son déploiement

Dans le cadre du programme « CY Générations » porté par CY Cergy Paris Université et l'ESSEC, dédié à la formation aux enjeux du développement durable et aux « transitions », le Département du Val d'Oise, en tant que membre, mène depuis le début de l'année 2024 un vaste plan de formation de ses agents. Ce programme de formation, construit autour d'ateliers participatifs et de webinaires, permet aux agents du Département une acculturation aux enjeux de la transition, et d'ancrer ces mêmes enjeux dans leurs méthodes de travail et les projets développés. Il est structuré en 4 étapes :

- **Ateliers de sensibilisation et d'appropriation animés par le Campus de la Transition, en direction des managers en 2024**
- **Webinaires thématiques destinés, début 2025, à l'ensemble des agents et couvrant des thématiques comme l'alimentation, la gestion des déchets et le numérique. Ils incluront des sessions spécifiques pour les agents des collèges et du secteur social.**
- **Ateliers "2 Tonnes" immersif et pédagogique qui permettront, au premier semestre 2025, de mettre en avant des solutions concrètes pour limiter le dérèglement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, dans son quotidien personnel et professionnel.**
- **Mise en place au premier semestre 2025 d'un réseau de correspondants et de formateurs internes à la transition écologique permettant ensuite de diffuser les bonnes pratiques et d'assurer la continuité des actions mises en place.**



Ce plan de formation vise à outiller les agents afin qu'ils incarnent activement la transition écologique au quotidien dans leurs pratiques autant professionnelles que personnelles.

A ce jour, 218 managers ont suivi les ateliers de sensibilisation et 37 managers ont suivi les ateliers d'appropriation.

Adopter son premier Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

Dans le cadre de son engagement à tendre vers une commande publique plus responsable, le Département a adopté le 14 février 2025 son premier Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER). Dans le cadre de ce nouveau Schéma, quatre axes ont été identifiés et doivent permettre de : réduire l'impact environnemental des achats de la collectivité, affirmer son ambition sociale et solidaire dans ce domaine, renforcer la performance économique et l'efficacité de ses achats. Le SPASER a été élaboré collectivement par des acheteurs, des opérationnels et des correspondants « Responsabilité sociétale des entreprises » afin d'être le fruit d'une réflexion portant sur l'analyse des besoins, des contraintes et des obligations du Département et lui permettant de déterminer des actions et indicateurs à observer.



Les quatre axes de cette stratégie :

- **La responsabilité sociale et solidaire ;**
- **La responsabilité environnementale ;**
- **La responsabilité économique ;**
- **L'efficacité de l'achat public.**

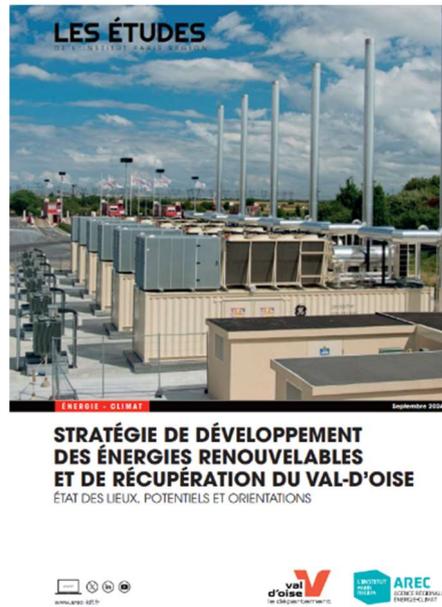
03.

Développer les énergies renouvelables sur le territoire

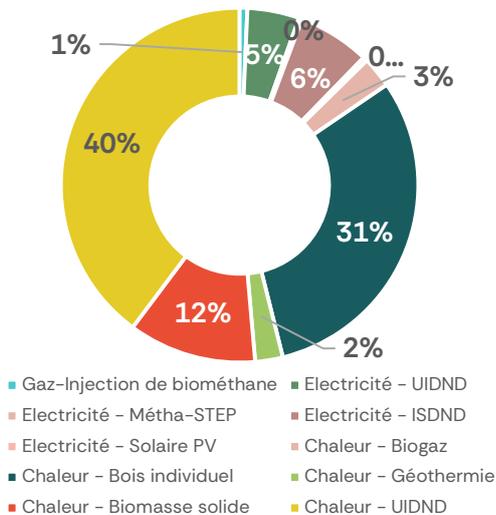
Amorcer une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération sur le Val d'Oise

Afin d'élaborer une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sur son territoire, le Département du Val d'Oise, avec l'appui de l'Institut Paris Région, a réalisé en 2024 une étude dont les objectifs étaient :

- > Avoir une vision la plus exhaustive possible des installations en fonctionnement ;
- > Recenser les projets pour chaque filière et leur niveau d'avancement ;
- > Faire un état des lieux des démarches de développement des EnR&R ;
- > Identifier les acteurs clés sur lesquels s'appuyer pour accélérer le développement des EnR&R ;
- > Identifier les potentiels par filière et orientations de développement pour le Département.



État des lieux des productions EnRR :
REPARTITION DES PRODUCTIONS ÉNERGETIQUES EN 2021 DANS LE VAL D'OISE (%)



Source : ROSE (AREC IDF, 2021)

Cette étude met en évidence qu'en 2021, la production d'énergie renouvelable et de récupération dans le Val d'Oise s'élevait à 1,6 TWh (1 554 971 MWh) et était composée de 87 % de chaleur, 12 % d'électricité et 1 % de gaz. La production totale représente seulement 8,4 % des consommations énergétiques du département.

POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT DES ENRR

Électricité renouvelable	Solaire photovoltaïque, en toitures, parking et au sol
	Hydroélectricité
	Eolien
Gaz renouvelables	Méthanisation agricole et territoriale
	Hydrogène
	Nouvelles filières
Chaleur renouvelable et de récupération	Géothermie profonde et de surface
	Mobilisation de biomasse
	Chaleur fatale
	Réseaux de chaleur

Légende : **fort potentiel de développement**

Les orientations du Département de développement des filières seront arbitrées en 2025.

Plus d'informations sur : [Développement des énergies renouvelables et de récupération dans le Val-d'Oise - AREC \(arec-idf.fr\)](#)

04. Développer des actions en faveur de l'écomobilité

Favoriser la pratique du vélo sur le territoire valdoisien

Depuis juillet 2024, à l'initiative d'Île-de-France Mobilités, une expérimentation portant sur l'installation de porte-vélos a été mise en place sur les cars de la ligne 95-04, reliant Magny-en-Vexin à Cergy. Cette mesure, co-financée par le Département, vise à encourager l'intermodalité en facilitant l'usage combiné des transports publics et du vélo, notamment pour les trajets longue distance ou difficiles d'accès uniquement à vélo. Précédemment, le Département avait réalisé une campagne de sécurité routière en juin 2023 sur le respect des distances de sécurité lors du dépassement d'un cycliste par un automobiliste. 19 cars ont ainsi été équipés en 2024 et 11 le seront en 2025 afin d'avoir 100% des véhicules de la 95-04.

Une évaluation de la fréquentation est prévue par Île-de-France Mobilités au printemps 2025.



Développer l'éco-mobilité au sein de l'administration départementale

Afin d'encourager les déplacements décarbonés de ses agents, le Département a mis en place en janvier 2024 le « forfait mobilités durables » (FMD) créé en 2019 par la loi d'orientation des mobilités (LOM). Ce dispositif permet à l'employeur de contribuer, par le versement d'une somme forfaitaire annuelle, aux frais engagés pour les trajets domicile-travail réalisés à l'aide d'engins de déplacement personnel motorisés non-thermiques (vélos, trottinettes, gyropode, etc.) et avec l'ensemble des services de mobilité partagée (covoiturage). Les données chiffrées concernant cette mesure seront disponibles au premier trimestre 2025.

Plan de mobilité employeur (PDME) et label « Employeur Pro-Vélo »

La révision du plan de mobilité employeur a été finalisée en juin 2024. Après avoir réalisé un diagnostic et une enquête sur la mobilité des agents des sites centraux, un plan d'actions a été coconstruit avec ces derniers. Ce plan fixe des objectifs à atteindre d'ici 2027, notamment : doubler la pratique du vélo (pour atteindre 10% de part modale), tripler le recours au covoiturage (pour atteindre 6% de part modale), réduire significativement l'utilisation de la voiture pour la rendre la plus occasionnelle possible. Plusieurs actions ont alors été inscrites et sont regroupées en quatre axes :

- **Informier et sensibiliser les agents ;**
- **Faciliter l'usage des modes actifs**
- **Inciter à l'usage partagé de la voiture et à la mobilité électrique ;**
- **Développer des incitations financières.**



Certaines actions sont déjà en cours ou réalisées. Par exemple, un nouvel abri vélo a été installé sur le site du siège du Département à l'été 2024. Deux autres actions sont en phase d'étude dans une démarche de design de service et sont prévues pour 2025 :

- **Rendre lisible et visible les informations/services « mobilité » sur l'intranet ;**
- **Mettre à disposition des places de stationnement réservées aux covoitureurs.**
- **Le PDME a été voté en février 2025.**

Le Département participe également à la démarche « Objectif employeur pro vélo » qui vise à accompagner la collectivité en tant qu'employeur dans le développement d'une culture vélo, en vue d'obtenir une labellisation sur le site central. Plusieurs actions ont été réalisées afin de répondre aux critères du cahier des charges :

- **Mise en place du forfait mobilité durable ;**
- **Formations à la pratique du vélo du quotidien ;**
- **Prestations de maintenance et de réparation vélos ;**
- **Organisation d'événements annuels pour promouvoir la pratique du vélo ;**
- **Etude de l'accidentologie à vélo autour du site, etc...**

A l'issue de l'audit de labellisation du 22 novembre 2024, le Département a obtenu, pour une durée de 3 ans, le label « Objectif Employeur Pro-Vélo » niveau argent pour son siège de Cergy (Campus). Ce label est une initiative portée par la Fédération des Usagers de la Bicyclette depuis 2019 avec l'appui technique de l'ADEME. Il valorise la stratégie vélo menée sur le site du Campus avec la mise en place de services vélo, des communications ciblées, des aides financières, des ateliers et formations pour encourager la pratique du vélo au quotidien.

Le Département agit également sur les mesures d'adaptation, c'est-à-dire sur les conséquences du dérèglement climatique, en diminuant la vulnérabilité écologique et sociale de la collectivité.

05.

Anticiper les risques sur les ressources et les milieux naturels

Le changement climatique modifie le régime des précipitations. Après la sécheresse sévère de 2022, cette année 2024 très pluvieuse apporte par endroit des excédents d'eau impactant parfois fortement les activités humaines. Les événements extrêmes se multiplient et ne sont plus exceptionnels.

Le Département doit donc prendre en compte l'équilibre des hydrosystèmes dans leur ensemble, repenser ses usages et accompagner les territoires. Pour faire face aux défis de l'eau, de la biodiversité et du changement climatique, la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques et des territoires apporte des solutions.

Accompagner le territoire dans l'optimisation de l'usage de l'eau

En 2024, le Département a confirmé sa volonté d'accompagner le territoire dans la maîtrise des quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a lancé le 20 mars 2024 un appel à projets visant à financer des « Etudes des volumes prélevables ». Ces démarches consistent à établir un bilan de la quantité d'eau disponible dans la situation actuelle et dans les conditions futures d'évolution du climat et du territoire. Elles sont une première étape avant la mise en œuvre d'actions visant à partager et préserver la ressource en eau.

Dans ce contexte, le Département a mobilisé plusieurs collectivités locales et a mené une réflexion avec les services de l'Agence de l'Eau afin d'évaluer dans quels secteurs il serait pertinent de mener ce travail. Deux masses d'eau souterraines ont ainsi été identifiées, l'une dans l'est du Département, l'autre dans le Vexin Français, et ont fait l'objet d'une candidature à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau.

Le Département a proposé de porter la maîtrise d'ouvrage de l'étude concernant le Vexin, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Vexin Français, la Communauté de Communes Vexin Centre, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM) et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Le dossier du Département s'appuie sur l'expertise technique du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) avec lequel il a construit un programme technique qui sera déployé entre 2025 et 2027 de la façon suivante :

- > Démarrage en janvier 2025 avec la phase 1 relative à la mise en place de la gouvernance et des conditions de concertation des parties prenantes ;
- > Les phases 2, 3 et 4 constituent les phases d'état des lieux de la ressource, des usages et des enjeux environnementaux du territoire ;
- > La phase 5 consiste en un premier diagnostic quantitatif sur la base des étapes précédentes ;
- > Les phases 6 et 7 constituent le choix des objectifs environnementaux et la définition des volumes prélevables à proprement parler ;
- > La phase 8 constitue le volet prospectif avec la prise en compte du changement climatique sur la ressource et les usages.



A noter que le Département sera également associé au comité de pilotage de l'étude concernant l'est du Val d'Oise qui sera, elle, portée par la cellule d'animation du SAGE Croutl-Enghien-Vieille-Mer.

Le Département soutient également les mesures locales d'adaptation

Financer de nombreux projets de déminéralisation de l'espace public

Le Département du Val d'Oise a noté en 2024 une forte augmentation des demandes de financement pour les projets de « Création ou restauration de parcs et jardins publics et solutions fondées sur la nature en ville » de la part des collectivités de son territoire. Pour exemple, 30 dossiers ont été déposés en 2024, contre 25 en 2023. 26 d'entre eux ont été financés pour un montant total de 1,75 M€.

En plus des projets de cour oasis, il s'agit notamment de nombreux projets de déminéralisation de l'espace public. Trois projets sont à ce titre emblématiques :

- **La requalification de l'allée des platanes à Cergy par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise qui permet de la désimperméabiliser et d'en augmenter la surface végétalisée, tout en la déconnectant des réseaux d'eau pluviale et en créant des noues pour permettre l'infiltration des eaux de pluie ;**
- **La déminéralisation du parking de la place de Verdun à Enghien-les-Bains. Ce parking comptait 75 places de stationnement entièrement bitumés sur une surface de 2 385 m². Cet aménagement permet de créer un îlot de fraîcheur en proposant 2 258 m² de surface perméable avec 765 m² d'enrobé drainant, 950 m² de pavés drainants sur les zones de stationnement et 545 m² d'espaces verts (plantes vivaces et couvre-sol). Seuls les 127 m² d'asphalte sur le trottoir resteront une surface imperméable.**
- **La requalification de la place de la Mairie à Saint-Leu-la-Forêt : ce projet d'aménagement et de valorisation de l'espace urbain a pour but de rendre cette place plus favorable à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. Cet espace sera rendu piétonnier et déminéralisé sur 20% avec la création de 250 m² d'espaces verts. Ces espaces se composent de noues paysagères végétalisées permettant une meilleure gestion des eaux pluviales.**



#2



La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent



Une vie et un développement de qualité ne peuvent se concevoir sans ressources naturelles. Leur durable disponibilité, leur intégrité, leurs qualités, leur équilibre et leur conscience des services qu'ils nous rendent doivent faire l'objet de l'attention de tous, dans chacune de nos activités.

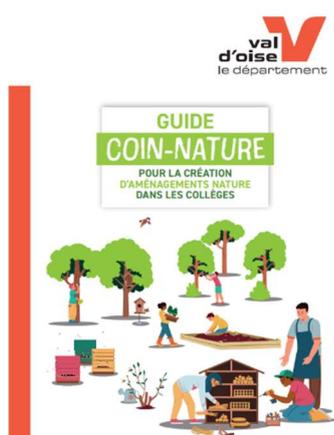
Les actions du Département s’inscrivent dans la stratégie nationale biodiversité à l’horizon 2030 (2020-2030) dont le but est de lutter contre les cinq pressions qui s’exercent contre la biodiversité : la destruction et l’artificialisation des milieux naturels, le changement climatique, la surexploitation des ressources naturelles, les pollutions des eaux, sols, air..., et l’introduction d’espèces exotiques envahissantes.

Dans ce cadre, le classement visant à protéger les espaces naturels sensibles de son territoire (27 ENS départementaux / 5 ENS régionaux / 22 ENS locaux), ainsi que la connaissance de l’état de la biodiversité sont parmi les priorités du Département.

01. Connaître pour mieux protéger

Faire découvrir aux collégiens leur territoire et leur environnement naturel

Le Département du Val d’Oise propose aux collégiens de nouveaux outils de connaissance et d’appropriation du territoire naturel valdoisien afin de les inciter à s’intéresser à la biodiversité environnant leur établissement.



Pour les projets menés dans l’enceinte des collèges, il accompagne méthodologiquement les professeurs ou autres adultes référents grâce au « Guide Coin-nature, pour la création d’aménagements-nature dans les collèges ». Cet outil d’aide à la décision leur permet de choisir l’aménagement le plus pertinent en fonction du contexte, des ressources (humaines et financières), de l’espace disponible, de leurs objectifs, etc... C’est ainsi que des fiches techniques « mare » et « nichoirs » y délivrent de nombreux conseils méthodologiques et techniques pour la bonne réalisation de ces aménagements parfois ambitieux (emplacements, installation, matériaux, biodiversité accueillie, gestion...). D’autres fiches viendront le compléter en 2025 (refuges à biodiversité, jardin pédagogique, vergers, poulaillers, ruches, etc...).

Par ailleurs, en lien avec la politique de gestion et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles, le Département a sollicité le Parc Naturel Régional du Vexin français, le syndicat de la Viosne et la Ferme d’Eancourt, pour la rédaction d’un « livret pédagogique de visite du Marais de Boissy-Montgeroult » pour les collégiens. Ce support guide l’élève dans la découverte de la biodiversité du site, propre à cette zone humide, à l’étude du sol du Marais et à la connaissance de son histoire. Cet outil pédagogique lancé le 15 mai 2024 lors d’une formation sur site, réunissant une quinzaine de professeurs de collèges et des structures de l’éducation à l’environnement sur le territoire.



Dans la même dynamique, le Département a proposé à 4 groupes de collégiens de participer à des sorties-nature sur des sites départementaux dans le cadre de la Fête de la Nature fin mai 2024. Appréhender la communication entre les arbres à l’Abbaye de Maubuisson, croquer le paysage rencontré sur les berges de la Seine à Herblay en face du futur sanctuaire de biodiversité sur l’Île d’Herblay, plonger ses sens dans la zone humide du Marais de Boissy-Montgeroult étaient autant de thématiques proposées aux adolescents, souvent membres de clubs nature au collège.

En lien avec le PNR du Vexin français et la Ferme d'Ecancourt, le Département a financé et organisé l'animation d'une Aire terrestre éducative au collège Rosa Bonheur de Bray-et-Lu. Son principe est de proposer, via une démarche de projet, à une classe de collégiens de décider collectivement d'actions à mener sur un espace proche du collège afin d'en préserver la biodiversité. Accompagnés sur 8 séances pédagogiques dans la 1^{re} année du programme (2023-2024), ces élèves ont observé, identifié et répertorié les espèces d'oiseaux, d'insectes et de végétaux présents sur le site. Les modalités d'intervention ont pu être réfléchies en concertation avec la communauté de communes Vexin Val de Seine, propriétaire du site.

Enfin, des projets originaux ayant pour but la découverte du territoire ont été initiés et menés par certains professeurs de collèges. Soutenus dans le cadre de l'Appel à projets annuel du Département, deux nouvelles fiches-circuits Mybalade ont vu le jour dans l'application, sous le nom de « Balade historique dans Menucourt » et « Entrez dans le PNR du Vexin », totalement conçues par les élèves de 6^{ème} du collège Frania Eisenbach de Menucourt. Dans le même esprit, balades et maquettes autour de la vallée de l'Aubette ont été réalisées par les élèves des collèges Claude Monet de Magny-en-Vexin et Rosa Bonheur de Bray-et-Lu. Le but : découvrir la géologie et la biodiversité locales à travers un échange inter-établissements, en partenariat avec CY Université.

02. Être attentif au bien-être animal

Amorcer une démarche de prise en compte du bien-être animal

Le Département marque son engagement en faveur du bien-être animal, à travers plusieurs actions en 2024 :

- **Le lancement du projet de Centre départemental de soins à la faune sauvage, afin de recueillir les animaux blessés, les soigner puis les relâcher dans les espaces naturels valdoisiens. Les études ont été lancées en 2024 ;**
- **La création d'un dispositif d'aide financière au bénéfice des associations qui restent les premiers intervenants, avec leur réseau de bénévoles, en relayant les signalements et en recueillant les animaux victimes de maltraitance ;**
- **Les actions de formation sur la divagation des animaux sur le domaine public auprès des agents des routes, des espaces verts et des espaces naturels ;**
- **Des actions de formation sur la divagation des animaux sur le domaine public auprès des agents des routes, des espaces verts et des espaces naturels seront prévues à partir de 2025.**

03.

Lutter contre les espèces invasives

Lutter contre les plantes envahissantes

La mare Tornibus, propriété départementale, sur la commune de Maudétour-en-Vexin, présente un intérêt écologique majeur pour le territoire et est protégée par un arrêté préfectoral de protection de biotope. A proximité immédiate, se développe une espèce envahissante, la fougère aigle, sur laquelle le Département expérimente une nouvelle technique d'arrachage avec scarification des rhizomes, à l'aide d'un engin habituellement utilisé en agriculture. Les premiers résultats sont positifs et un suivi sera maintenu pour évaluer la pertinence de cette technique sur le long terme.



En parallèle, le Département a poursuivi son action de sensibilisation à la problématique de l'Ambroisie, plante originaire d'Amérique du Nord, réglementée par le Code de la Santé Publique car elle émet un pollen très allergisant. Une conférence, à destination des élus et des agents communaux, s'est tenue le 19 avril à l'Hôtel du Département, et a été animée par les experts du végétal de la FREDON d'Île-de-France, mandatés par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle a été suivie d'une formation gratuite pour « Devenir référent ambroisie », organisée le 17 mai 2024 à laquelle ont participé 8 structures (communes et syndicats mixtes). Toutes les personnes formées sont habilitées à signaler cette plante sur la plateforme nationale : <https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/dashboard>.

04.

Protéger les milieux naturels et les ressources en eau

Les actions mises en œuvre par le Département

Le Département agit pour la protection des milieux naturels grâce à l'acquisition, la gestion et l'aménagement des espaces naturels sensibles (ENS).

En 2024, la collectivité a fait l'acquisition record depuis le début de la politique ENS de 63 parcelles pour une superficie de presque 108 ha et un montant (hors frais de notaire) de plus de 600 K€.

Acquérir plus de 90 hectares de forêt en 2024

Le Bois du Chesnay a été classé en Espace Naturel Sensible (ENS) par le Département et la commune de Vétheuil en 1999. Il présente des caractéristiques géologiques uniques dans ce secteur, ayant conduit à la formation d'habitats naturels reconnus au niveau européen (zonage Natura 2000).

En 2024, dans le cadre d'une procédure de préemption, le Département a acquis 7 parcelles, représentant 93,27 ha de terrains, ce qui constitue un record depuis l'acquisition de la Forêt de l'Hautil (Jouy-le-Moutier et Boisemont) en 1992.



Ces terrains viennent s'ajouter aux 28,30 ha déjà acquis sur ce site, portant la maîtrise foncière du Département à 121,57 ha, soit un peu plus de 80 % de la superficie totale du site.

Le coût du foncier (hors frais de notaire) s'élève à 489 337,20 € soit environ 0,52 € / m².

Cette acquisition permettra au Département de mener des études sur la faune et la flore, de mettre un plan de gestion sur le site dès 2025 et de réaliser des travaux de restauration écologique ainsi que d'aménagement pour l'accueil du public, afin de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation de la biodiversité.

Promouvoir les solutions pour diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires auprès des agriculteurs

En 2024, dans le cadre de la convention de partenariat entre le Département du Val d'Oise et la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, une visite de terrain avec l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) a réuni une dizaine d'agriculteurs et une quinzaine d'acteurs institutionnels valdoisiens. Cette action avait pour objectif de promouvoir des solutions pour diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires : bandes fleuries et auxiliaires de cultures.



Gérer de façon économe et responsable l'eau dans les nouveaux collèges

Le Département du Val d'Oise optimise l'usage de l'eau dans ses collèges récents, tels que Marie-José Pérec à Osny et Marie Sklodowska Curie au Plessis-Bouchard. Les eaux pluviales récupérées servent à l'irrigation et au rinçage des sanitaires, réduisant ainsi la consommation d'eau potable.

Les dispositifs d'arrosage, équipés de sondes et connectés à des stations météo locales, s'ajustent aux besoins réels et aux conditions climatiques.

Par ailleurs, des végétaux résistants à la sécheresse et au piétinement sont choisis pour limiter l'irrigation, et des structures de rétention comme les SAUL (structures alvéolaires ultra légères) régulent efficacement les eaux de ruissellement.



Enfin, les parkings en gazon renforcé favorisent également l'infiltration de l'eau dans le sol, évitant ruissellement et érosion.

05.

Valoriser les espaces de nature

Obtenir et renouveler les labels « Eco Jardin » et « Jardin Remarquable »

L'obtention et le renouvellement des labels "Eco Jardin" en cours de déploiement, sont gérés par le service espaces verts du Département. Ces labels reposent sur des critères en parfaite adéquation avec cette démarche, notamment :

- **La préservation de la biodiversité grâce à la plantation d'espèces locales, et la création d'habitats pour la faune ;**
- **La gestion durable des ressources, en réduisant l'utilisation de l'eau et la production de déchets verts ;**
- **La sensibilisation et la valorisation des pratiques écologiques, au travers d'actions comme les journées du patrimoine, les jardins ouverts, et les ateliers pédagogiques.**

Plus précisément, le label "ÉcoJardin" a un impact direct sur la promotion du développement durable, en imposant des pratiques écologiques strictes, tandis que le label "Jardin Remarquable" contribue à la durabilité par la conservation du patrimoine et l'encouragement de pratiques respectueuses de l'environnement.

Pour exemple, le jardin du musée de l'Outil à Wy-dit-Joli Village est labellisé depuis 2019 "Jardin Remarquable®" par l'Etat (Ministère de la Culture) et "EcoJardin®" (attribué par « Plante & Cité », association créée par et pour les collectivités locales et géré par l'Institut Paris Région / Agence régionale de la biodiversité d'Île-de-France). En 2023, ont eu lieu des travaux de replantation, en lien avec le document d'aménagement réalisé en interne, ainsi qu'une campagne de recensement de la collection de rosiers du jardin. Les deux labels ont été renouvelés en 2024.



Dans le cadre de sa stratégie de labellisation des parcs et jardins, le Département a initié à l'automne 2023 dans le jardin de la Maison du Docteur Gachet à Auvers-sur-Oise, un projet de plantations plus adaptées (durables) et répondant au jardin historique à l'époque de Vincent van Gogh. L'objectif est l'obtention du label "EcoJardin®" en 2025 et "Jardin Remarquable®" en 2027.

06.

Adapter la gouvernance pour un meilleur suivi

Elargir la gouvernance des forêts domaniales aux intercommunalités

Le Val d'Oise compte trois forêts domaniales, appartenant à l'Etat, et gérées par l'Office National des Forêts (ONF) : la Forêt de Montmorency (1 965 ha), la Forêt de L'Isle-Adam (1 547 ha) et la Forêt de Carnelle (975 ha).

Ces massifs forestiers constituent des réservoirs de biodiversité et participent à l'attractivité du territoire ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Depuis 2018, par le biais d'une convention de partenariat, le Département prend en charge une partie des dépenses et projets en faveur de l'accueil du public ou de la biodiversité.

En 2024, une nouvelle convention a été signée, afin d'élargir la gouvernance de ces boisements aux 5 intercommunalités concernées, à savoir les Communautés de communes Carnelle Pays de France (C3PF), Haut Val d'Oise (CCHVO) et Vallée de l'Oise et Trois Forêts (CCVO3F), ainsi que les Communautés d'agglomération Plaine Vallée (CAPV) et Val Parisis (CAVP).

L'objectif est que l'ensemble des élus locaux puisse prendre part aux décisions relatives à la gestion des massifs forestiers situés sur leur territoire, et que la communication auprès des administrés soit renforcée.

La contribution de chaque intercommunalité a été définie en fonction de sa superficie forestière et du nombre d'habitants sur son territoire. Celle du Département reste fixée à 250 000 € / an.

07.

Adapter les pratiques de gestion

Le Département assure une gestion durable du patrimoine arboré et des espaces enherbés dans les espaces propriétés du Département

Assurer une gestion durable des bois

Le bois de Morval appartient au Département depuis 1975 et s'étend sur 61,05 ha sur les communes de Guiry-en-Vexin et de Wy-dit-Joli-Village. Ses pelouses calcaires hébergent des espèces animales et végétales rares voire protégées, et ont été classées en ENS en 2008.

En 2024, un nouveau plan d'aménagement forestier a été arrêté. Il vise à orienter la gestion jusqu'en 2043. Il comprend un diagnostic et un programme de coupes, ainsi que de travaux écologiques ou d'aménagement pour l'accueil du public.

Les futurs arbres plantés seront adaptés à l'évolution climatique : sur ce site fortement touché par la maladie de la chalarose, le Frêne sera progressivement remplacé par l'Érable champêtre, le Chêne sessile, le Charme, le Châtaignier, l'Aulne, le Merisier ou encore le Chêne pédonculé.

Dans ce cadre, l'engagement volontaire du Département est à souligner. En effet :

- **3,95 ha placés en îlots de sénescence, c'est-à-dire interdits d'accès pour garantir la quiétude de la faune sauvage ;**
- **17,78 ha supplémentaires soustraits à la sylviculture, c'est-à-dire qu'aucune coupe à vocation économique ne sera réalisée, mais que les coupes de sécurisation ou à vocation écologique restent possibles ;**
- **Conservation des arbres à cavités ainsi que du bois mort (au minimum 2 unités / ha et avec l'objectif de 5 unités / ha).**

Le volume de bois prélevé correspondra à la croissance naturelle des arbres, ce qui permettra de maintenir la forêt à l'équilibre. En plus de la régénération naturelle, environ 650 plants forestiers seront plantés par ha, sur une superficie de 8 ha.



Pérenniser et de valoriser les arbres remarquables du territoire

Depuis de nombreuses années, le Département initie plusieurs actions afin de pérenniser et de valoriser les arbres remarquables du territoire. Un recensement a été réalisé et validé par un comité de sélection en 2002, puis mis à jour en 2017.



Un dispositif de conventionnement avec les propriétaires, qu'ils soient publics ou privés, a été mis en place en date du 18 janvier 2008. Ainsi, ce sont près d'une vingtaine de propriétaires d'arbres, essentiellement des communes, qui ont pu bénéficier à cette époque de cet accompagnement.

En effet, les propriétaires d'un arbre remarquable se retrouvent face à des problématiques et des enjeux qui nécessitent des connaissances techniques précises et des moyens financiers. Ainsi, pour assurer la pérennité de ces arbres, le Département peut se porter maître d'ouvrage de l'expertise et des travaux à réaliser sur la base d'une convention avec le propriétaire concerné, public ou privé. En 2024, le Département a remis à jour la liste des arbres remarquables encore vivants et relancé son dispositif de conventionnement. 6 conventions ont été signées depuis le printemps 2024.

#3



La transition vers une économie circulaire



Evaluer les impacts sociaux-environnementaux des achats, partager l'usage plutôt qu'acheter individuellement le matériel dont la production et l'élimination ont un coût écologique et financier, réparer, valoriser la seconde des produits et les éliminer par des professionnels agréés, comptent parmi les actions qui mettent concrètement en œuvre les principes de l'économie circulaire.

L'économie circulaire se base sur un principe du circuit fermé, autrement dit chaque élément ou chaque « déchet » devient une nouvelle ressource. Le gaspillage n'existe pas.

01.

Limiter la production et améliorer la valorisation de déchets

Limiter les déchets et favoriser les circuits courts lors des évènements organisés par le Département

Le Département s'est voulu exemplaire en réduisant sa production de déchets lors de la clôture du passage de la Flamme Olympique le 19 juillet 2024. Lors de cet évènement festif qui a eu lieu à l'hippodrome d'Enghien-Soisy et réuni 17 000 personnes, le Département a mis des écocups à disposition de plusieurs foodtrucks avec un système de consignes permettant leur récupération ou leur possible réutilisation. Deux des foodtrucks, Vex'in truck et La Fée tartine, tous deux originaires du Val d'Oise ont, de plus, valorisé les produits locaux.



Valoriser les déchets au sein de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise

La Bibliothèque départementale du Val d'Oise (BDVO) met en œuvre la récupération, le traitement et la valorisation de documents « désherbés » par les services départementaux du Val d'Oise par le biais d'une convention avec l'entreprise d'utilité sociale et solidaire Ammaréal. Un premier rapport des ventes et des commissions effectuées sur les deux premiers trimestres de l'année 2024 fait état de plus de 30% de documents donnés qui auront pu être remis en vente. Une partie des produits de la vente des documents récupérés est reversée à deux associations œuvrant dans le champ du développement de l'accès à la lecture : "Lire et faire lire", partenaire actif du Département dans le cadre de l'opération "Silence on lit" pour la promotion de la lecture quotidienne des collégiens, et "Bibliothèques sans frontières", implantée en Île-de-France, au rayonnement large et engagé pour la lecture de tous les publics.



Par ailleurs, une charte a été signée avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour l'installation gratuite d'un composteur sur le site de la Bibliothèque départementale afin de valoriser les biodéchets des repas des agents. L'ensemble de l'équipe a été sensibilisée en septembre 2024 et ce sont cinq agents volontaires qui forment un groupe de référents au sein de la BDVO.

Mettre en œuvre le recyclage et la valorisation des documents confidentiels détruits

La Direction des Archives départementales supervise la destruction confidentielle des documents administratifs de la collectivité ne présentant plus d'intérêt administratif et pas de valeur historique. Depuis août 2024, un nouveau marché intègre un volet plus important accordé au recyclage des matières premières et à un circuit de valorisation très court (15 jours pour la filière papetière et la fabrication de nouveaux emballages). En 2024, 600 mètres linéaires de papier ont ainsi trouvé une nouvelle vie.

Déployer progressivement le tri et la valorisation des biodéchets dans la restauration scolaire des collèges et les restaurants administratifs

L'année 2025 marquera le lancement progressif de la collecte sélective des biodéchets alimentaires produits par les restaurants des collèges et les restaurants administratifs du Département.

Environ 120g de biodéchets alimentaires par repas sont en effet produits en moyenne chaque année dans ces établissements.

Pour réduire cette production des actions de prévention, notamment en matière d'optimisation des quantités préparées, ont été conduites. Toutefois, la gestion sélective de ce flux important de déchets en vue de sa valorisation doit être mise en place.

Depuis 4 ans une expérimentation a été conduite au sein de trois collèges et un restaurant administratif. Dans ce cadre, en 2024 ce sont 26 tonnes de biodéchets qui ont été collectés et 5,2 tonnes de composte qui ont été produites.

A compter du mois de mars 2025, ce seront ainsi 19 collèges et un restaurant administratif qui seront collectés. L'objectif est ainsi de détourner des ordures ménagères 140 tonnes de biodéchets alimentaires et de valoriser 28 tonnes de composts, sur 10 hectares de sols fertilisés.

02. Favoriser les circuits courts

Soutenir les productions agricoles locales et favoriser l'alimentation de proximité

La vocation agricole du Val d'Oise est une richesse, qui participe à l'économie du territoire et façonne ses paysages ruraux et périurbains. Cependant l'activité agricole valdoisienne poursuit son recul et les conditions de sa pérennisation doivent répondre à de nombreux enjeux. L'adaptation au changement climatique, le renouvellement des générations et la préservation des surfaces agricoles sont toujours autant des enjeux d'actualité pour le monde agricole.

Le Département est confronté aux enjeux agricoles lors de ses actions directes dans ce domaine, mais également au travers d'autres de ses politiques publiques : restauration scolaire, travaux routiers, compétence sociale, stratégie d'attractivité du territoire, etc.

En juin 2024, le Département a fait évoluer son action départementale selon des objectifs et des leviers d'actions adaptés, au travers d'une Stratégie agricole départementale (nouvelles actions départementales, coopération entre acteurs publics, soutien technique et financier...).

Le Département a établi 4 objectifs prioritaires pour cette Stratégie agricole départementale :

Maintenir l'activité agricole dans le Val d'Oise	Développer les filières locales
Favoriser l'installation et l'emploi	Valoriser les produits locaux dans la restauration collective
Protéger et aménager le foncier agricole	Accompagner la diversification des exploitations agricoles
Accompagner les agriculteurs valdoisiens au quotidien	Accompagner les filières agroalimentaires locales
Accompagner la transition agricole et réduire l'empreinte environnementale de l'agriculture	Sensibiliser au système alimentaire durable
Accompagner le monde agricole dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique	Valoriser les productions du Val d'Oise
Sauvegarder la ressource en eau	Eduquer à l'alimentation durable dans les collèges
Préserver la biodiversité	Sensibiliser le consommateur à l'alimentation durable

Dans ce cadre, le Département a lancé dès juillet 2024, un nouvel appel à projets : « **Agriculture et alimentation de proximité en Val d'Oise** ». Le Département soutiendra ainsi les projets de collectivités territoriales ou d'association partenaire d'une collectivité, respectant les objectifs de la Stratégie agricole départementale et s'inscrivant dans les champs d'intervention ci-dessous :

- **Stratégie foncière et gestion de foncier agricole ;**
- **Création de débouchés locaux et relocalisation du système alimentaire ;**
- **Développement de l'agroécologie favorisant la préservation de la biodiversité, des sols et de la ressource en eau ;**
- **Portage public d'une activité agricole ;**
- **Education au goût et aux enjeux de durabilité du système alimentaire.**

Le soutien du Département sera accordé sous la forme d'une subvention qui sera accompagnée d'une valorisation des projets et d'un suivi par ses services. 8 demandes ont été déposées.

Le lancement de la Stratégie agricole départementale est aussi l'occasion pour le Département de renforcer la préservation de la biodiversité, des sols et de la ressource en eau dans les conventions et appels à projets du Département dans le domaine de l'agriculture. Un groupe de travail « agriculture » du Val d'Oise avec les partenaires publics du territoire est également animé par le Département. Les sujets abordés en 2024 étaient : emploi et formation, arboriculture et vergers, haies.

Favoriser l’approvisionnement en circuit court dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

Le Département du Val d’Oise participe chaque année au Salon International de l’Agriculture et y met à l’honneur ses professionnels de la restauration ainsi que les producteurs locaux.

En février 2024, une visite institutionnelle sur le stand du Département a été proposée à des chefs d’Etablissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et leurs représentants, leur permettant de rencontrer des producteurs valdoisiens et d’échanger avec les chefs cuisiniers des collèges sur leurs pratiques en restauration collective, notamment sur la question de l’approvisionnement local.



Au travers de cet événement, il s’agissait de créer des liens entre des ESSMS ciblés (disposant de cuisine internalisée) et les collèges du Val d’Oise, chacun étant soumis aux dispositions prévues dans la Loi Egalim de 2018.

Il s’agissait de sensibiliser les chefs cuisiniers et de promouvoir le territoire et ses ressources.

Face à l’intérêt porté par les participants à l’alimentation des usagers, à l’approvisionnement en circuits courts, et à l’échange de bonnes pratiques en restauration collective, un groupe de travail a été lancé à la rentrée 2024 afin de soutenir les ESSMS dans ces démarches, qui intégrera également des ESSMS du secteur de l’Enfance, de compétence départementale, afin d’en essaimer les bénéfices auprès de leur public.

Cette démarche durable s’inscrit dans la Stratégie agricole départementale 2024 et dans le cadre de la convention signée entre le Département et la Chambre de l’Agriculture.

03. Renforcer le réemploi

Ajouter une dimension d’économie circulaire dans la politique numérique de l’administration départementale

L’économie circulaire est une dimension importante de la politique numérique de l’administration départementale. Les marchés d’acquisition des matériels d’impression et des matériels de téléphonie mobiles, passés en 2024, ont intégré des obligations visant à fournir des matériels intégrant des matériaux recyclés. En 2023, 34% des achats de matériels achetés par la DSI étaient concernés. Par ailleurs, en matière de matériels reconditionnés, des licences Office et des smartphones ont été achetés en 2024. En matière de seconde vie, le Département a maintenu des cessions de matériels réformés à l’Association pour la gestion d’outils d’insertion par l’économie (AGOIE), qui s’occupe de les reconditionner et de les revendre, par et pour des personnes en situation d’insertion. Ainsi en 2023, 52% des matériels ont été cédés à l’AGOIE et 48% repris par une entreprise certifiée dans la collecte et de recyclage des déchets d’équipement électrique et électronique (DEEE).

04.

Sensibiliser à l'alimentation durable

Sensibiliser les collégiens et les chefs de restauration scolaire aux enjeux de l'alimentation durable

En 2024, le Département du Val d'Oise a fait de la restauration scolaire, un terrain d'expérimentation pour une alimentation plus durable avec 4 actions :

- Afin de sensibiliser les collégiens à la « découverte du poisson frais et de la pêche durable », le Département a proposé un atelier à une trentaine d'élèves de 5^e du collège Marie Sklodowska Curie du Plessis-Bouchard afin de présenter les différents poissons, leur apport nutritionnel, la préparation des poissons en restauration, la visite du port de Dieppe et une conférence animée par le partenaire Sysco sur la pêche durable. L'expérience s'est clôturée par la restitution des élèves en fin d'année devant le corps enseignant et leurs parents.
- Une action de sensibilisation des élèves contre le gaspillage alimentaire et sur les plats végétariens avec des ateliers « A la découverte de ma restauration » (en direction des collégiens de 6^e pour mieux appréhender la restauration de leur collège et créer un lien avec les équipes de restauration). De même, des « ateliers culinaires » sont proposés un mercredi par trimestre pour des collégiens volontaires dans deux collèges, afin de préparer un repas à partir de la liste des produits présents dans le réfrigérateur de leur domicile.
- En outre, un travail amorcé en juin 2024 avec la Startup Kikleo se poursuivra en 2025, afin d'estimer la pesée de déchets restant sur les plateaux, à l'aide d'appareils photo placés au-dessus des tables de débarrassage et de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Cela permettra de mesurer l'impact des campagnes de sensibilisation des élèves et des modes de préparation des produits sur le gaspillage alimentaire. L'expérimentation s'est faite sur 4 collèges (Marie Sklodowska Curie du Plessis-Bouchard, Charles Le Brun de Montmorency, Chantereine de Sarcelles et Les Touleuses de Cergy), où le niveau global du gaspillage a été mesuré à 80g par convive (correspond à la moyenne nationale (ADEME) / 1 tonne d'aliments consommables jetés = impact estimé à 3 611kg de CO₂ équivalent). L'objectif est d'atteindre une réduction de 20% du gaspillage alimentaire en 2025, qui correspondrait à 64g par convive.
- Enfin, des actions de sensibilisation au « 0 déchet dans la préparation » ont été menées auprès des chefs de cantine scolaire, avec d'une part le nouveau critère « 0 déchets » du dernier Trophée des chefs, pour apprendre à valoriser les épluchures en chips, et d'autre part, des ateliers animés par l'entreprise Bonduelle, sur l'utilisation du jus des boîtes de conserve pour faire une vinaigrette ou la transformation des restes non consommés, ainsi que d'autres ateliers sur la fabrication de pesto à partir des fanes de carotte ou radis.



#4



La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations



La cohésion sociale est une précieuse richesse territoriale. Aider le plus grand nombre à disposer des clés d'une bonne intégration socio-culturelle et professionnelle est une forte et constante condition du développement durable.

01.

Lutter contre la pauvreté

Elaborer le plan d'actions pour la mise en œuvre du Pacte des solidarités

L'Etat et le Département ont travaillé sur un Pacte des solidarités, validé par l'Assemblée départementale du 31 mai 2024, et entré en vigueur pour une période de 4 ans. L'axe qui porte sur l'insertion vers l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) a fait l'objet d'une contractualisation distincte pour l'année 2024 qui préfigure la mise en œuvre de la loi pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Département a élaboré son Pacte des solidarités en s'appuyant sur un diagnostic territorial d'une part et différents ateliers de travail et temps d'échanges entre les directions du Département, les services de l'Etat et les principaux partenaires (CAF, Education nationale, France Travail, Fédération des centres sociaux, association de préventions spécialisées...) d'autre part.

L'objectif est d'aboutir à des projets concrets, multi-partenariales, qui reposent sur des actions déjà initiées dans le cadre du Plan pauvreté, mais aussi des actions nouvelles et complémentaires à celles engagées dans le cadre des différents schémas départementaux (enfance, handicap...).

Les objectifs inscrits dans le Pacte des Solidarités valdoisien sont les suivantes :

Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

- › Soutenir et valoriser le rôle et l'implication de tous les parents dans le parcours de leurs enfants : renforcement de l'écosystème local de soutien à la parentalité ;
- › Soutenir les parcours des jeunes en rupture et à risque d'exclusion : création d'un Lab à vocation d'innovation sociale pour répondre aux besoins des jeunes, particulièrement dans les territoires ruraux ;
- › Agir en faveur de la santé mentale et du bien-être des jeunes.

Axe 2 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès au droit

- › Prévenir et agir contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
- › Prévenir le basculement dans l'endettement, la grande pauvreté et les difficultés notamment des « travailleurs pauvres » ;
- › Améliorer le repérage et la prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées vulnérables en situation de précarité et d'isolement social.

Axe 3 : Construire une transition écologique solidaire

- › Mieux repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (accompagnement social et technique des ménages) ;
- › Lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire.



Amorcer la transformation induite par la mise en œuvre de la loi pour le Plein emploi

La loi pour le Plein emploi porte une attention particulière à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), volet qui relève de la compétence des Départements.

La contractualisation sur l'insertion vers l'emploi 2024 s'inscrit dans une logique transitoire et est conçue comme préparatoire à un cadre contractuel pérenne pluriannuel, à partir de 2025, qui sera coconstruit avec les Départements.

Elle s'appuie sur 3 axes :

Axe 1 : La consolidation et l'intensification d'une offre de solutions structurantes et partagées entre le Département et France Travail pour ajuster les parcours d'accompagnement du Programme départemental d'insertion vers l'emploi (PDIE) et permettre ainsi de répondre progressivement en 2025, à l'exigence de 15h d'activités hebdomadaires pour tous les bénéficiaires du RSA en capacité de les assurer (immersions ou stages en entreprises et structures de l'insertion par l'activité économique, actions favorisant la levée des freins sociaux, dont la prise en charge de la santé mentale...), avec le financement des actions suivantes :

- **Un accompagnement intensif vers le placement en emploi des bénéficiaires du RSA en vue de leur accès rapide à l'emploi ;**
- **Un accompagnement à la levée des freins à l'accès à l'emploi, notamment liés à la garde d'enfants et à l'apprentissage personnalisé du permis de conduire pour les personnes en insertion professionnelle ;**
- **Le renforcement de l'accompagnement global (accompagnement conjoint sur les champs social et emploi par les structures associatives et les centres communaux d'action sociale ;**
- **La remobilisation vers l'emploi au sein des PLIE et par la prise en charge de la santé globale.**

Axe 2 : Le rapprochement des systèmes d'information pour faciliter la convergence des données de suivi des bénéficiaires du RSA entre les différents acteurs de l'emploi et de l'insertion (France Travail, départements, CAF, URSSAF...) : cela implique le financement de l'ingénierie et le co-financement des évolutions informatiques afin de faciliter l'interopérabilité des systèmes d'information et de renforcer l'outillage numérique.

Axe 3 : La mise en place d'un réseau pour l'emploi regroupant les acteurs du champ de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi et de la formation, dans une logique de partage et de coordination concernant les critères d'orientation, les procédures de prise en charge et d'accompagnement des personnes, les indicateurs et services numériques communs.

02.

Prendre en compte les attentes des jeunes

Accompagner les projets du Conseil départemental des Jeunes (CDJ)

La mandature de la première promotion du Conseil départemental des Jeunes (CDJ) du Val d'Oise s'est terminée à l'été 2024, mais les préoccupations et la volonté de ces jeunes collégiens a donné lieu à des actions pérennes.

Certaines des actions mises en place par le CDJ sont détaillées ci-dessous.



Pérenniser des ateliers de sensibilisation aux handicaps dans les collèges

La volonté des jeunes élus a été de s'assurer de la continuité du projet autour de la mise en place d'ateliers de sensibilisation aux handicaps pour porter l'inclusion au cœur des établissements scolaires.

Cette action s'est révélée extrêmement positive dans sa réalisation sur l'année scolaire 2023-2024 en coanimation avec un représentant de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la présence d'un jeune élu du CDJ. Deux compagnies de théâtre ont accepté d'accompagner le projet : la compagnie Les EduLs et le Théâtre du Cristal.

La compagnie Les EduLs, très sensible à la thématique du projet, a donné des représentations de sa pièce « *Atypiques* » dans les collèges du Parc à Saint-Ouen l'Aumône, Pierre de Ronsard à Montmorency et Le Petit Bois à Pierrelaye.

Cette pièce a bénéficié d'un très bon accueil des élèves et des équipes pédagogiques. La présence de la MDPH et du CDJ a permis une mise en perspective du projet, des échanges enrichis en fin de spectacle, ainsi que de petits modules d'atelier, afin de maintenir le dialogue avec les élèves.

Le Théâtre du Cristal, quant à lui, a proposé le spectacle « *Les mots des maux* », suivi d'un débat autour de la question « qu'est-ce que le handicap ? ». Ces interventions ont contribué à alimenter la réflexion des élèves sur le respect de l'autre et de sa différence. Elles ont servi de support afin de poursuivre le questionnement en classe et au-dehors.



Le Théâtre du Cristal est également intervenu dans les collèges Simone Veil à Pontoise, Les Merisiers à Jouy-le-Moutier et Camille Claudel à Montigny-lès-Cormeilles.

Ces représentations ont été très appréciées des élèves et ont donné lieu à de nombreux échanges. C'est pourquoi le Département souhaite pérenniser cette action.

Sensibiliser les collégiens à la valorisation des déchets

Dix équipes de collégiens accompagnés de professeurs se sont affrontées le 29 mai 2024 lors d'un concours d'œuvres d'art réalisées à partir de matériaux recyclés et dont le sujet devait relever de la thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP).

Les objectifs étaient de sensibiliser les collégiens à la valorisation des déchets, diffuser les bonnes pratiques de valorisation des déchets, développer et récompenser les capacités artistiques des collégiens, et valoriser les JOP de Paris 2024.

Pour la mise en œuvre de ce projet, les jeunes élus du Département ont été accompagnés par l'association « FMR récup Design » de Pontoise. Cette dernière a mis à la disposition des établissements un guide de bonnes pratiques, avec notamment des conseils sur la sélection des déchets à revaloriser. 9 équipes de 7 collèges ont ainsi présenté au jury leur projet qui a été noté selon 4 critères (les déchets valorisés, la qualité artistique, la représentation sportive et l'originalité).



Mettre en place des Oasis de verdure dans les cours de collèges



Le projet est né de la volonté des jeunes Conseillers de rendre leurs cours de récréation plus verdoyantes et naturelles, en réponse à leur constat de l'aspect souvent bétonné et uniforme de ces espaces dans leurs collèges.

Les collégiens du Conseil départemental des Jeunes ont perçu l'importance d'améliorer le cadre extérieur pour le bien-être des élèves et pour favoriser une atmosphère scolaire positive.

Ainsi, en lien avec la programmation des projets annuels de rénovation de cours menés par le Département, les jeunes élus ont compris que la végétalisation des cours devait s'inscrire dans une vision d'aménagement globale, prenant en compte d'autres enjeux tels que l'utilisation des espaces, la propreté, la gestion de l'eau et la création de zones de fraîcheur. Les jeunes ont réalisé grâce au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE95) et à la rencontre de spécialistes (espaces verts, eau) un plan de la nouvelle cour du collège du Moulin à vent de Cergy, suite à deux ateliers de concertation avec les parties prenantes (élèves, vie scolaire). Trois commissions ont ensuite été dédiées à la construction d'une maquette de cette nouvelle cour, destinée à être exposée dans le collège, parallèlement à la réalisation des travaux.

03.

Protéger les plus vulnérables

> Protéger les enfants et les jeunes

Systématiser l'évaluation de la situation des mineurs dès lors qu'une violence envers les animaux a été détectée

En partenariat avec les associations de protection animale, le Département a souhaité systématiser l'évaluation de la situation des mineurs dès lors qu'une violence envers les animaux a été détectée au sein du foyer par les professionnels ou les bénévoles de ces associations. Les organisations partenaires s'engagent alors à prendre attache avec la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP) de l'Observatoire départemental de protection de l'enfance, toutes les fois où dans l'exercice de leurs missions, les salariés ou les bénévoles repèreront des situations de mises en danger de mineurs selon une procédure détaillée (par téléphone, par mail ou via le 119 numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être).



Le 119 au service des droits de l'enfant

Améliorer l'accompagnement des mineurs victimes de violence

Le Département a renforcé son soutien aux unités d'accompagnement des mineurs victimes de violence grâce aux unités de soutien d'accueil pédiatrique enfants en danger (UAPED) et aux Unités Médico-Judiciaires (UMJ).

Les UAPED sont des maillons essentiels dans le parcours des enfants victimes de violences, notamment de violences intra-familiales. En effet, elles sont chargées de missions d'accueil, d'évaluation médico-légale et d'orientation des enfants victimes de violence en lien étroit avec l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du Département, les services de police, les juridictions ainsi que les autres unités médicales dédiées à l'accompagnement des mineurs telles que : les Unités d'accueil des victimes (UNAVI) et les Unités médico judiciaires (UMJ). L'UAPED regroupe au sein d'un centre hospitalier des ressources soignantes spécialisées en santé de l'enfant et de l'adolescent, ainsi qu'une salle d'audition adaptée pour les procédures pénales. La localisation de l'UAPED doit être dans un service de pédiatrie, d'urgences pédiatriques ou de pédopsychiatrie.

En lien avec l'action des UAPED, les UMJ sont aussi des acteurs importants dans le parcours des enfants victimes de violences, dans les cas les plus graves : victimes, ou suspectés victimes, d'une infraction (enfants victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques graves) ou de faits particulièrement traumatisants, comme par exemple, de violences commises au sein d'un couple. Le renforcement du soutien départemental à l'UMJ de Pontoise est justifié par l'augmentation du nombre d'enfants victimes pris en charge sur le territoire, et notamment dans le secteur de Pontoise.

Acquérir et aménager deux pavillons pour un accueil des enfants en petite unité de vie et en regroupant les fratries

Durant l'année 2023, la Maison départementale de l'Enfance (MDE), d'une capacité d'accueil de 72 mineurs âgés de 0 à 18 ans confiés au titre de la Protection de l'Enfance, a été confrontée à un sureffectif important et persistant de mineurs. Les unités principalement concernées sont celles des petits et des pré-adolescents.

Ne pouvant augmenter le nombre de places sur site par une extension de locaux, le Département a acquis deux pavillons pour augmenter la capacité d'accueil (passage de 72 à 84 mineurs).

Chacun de ces pavillons, principalement destinés à l'accueil de fratrie âgées de 3 à 13 ans dans un cadre calme et en petit collectif, permet l'hébergement de 6 enfants au maximum. Ces derniers bénéficient de l'accompagnement quotidien de leurs éducateurs, maitresses de maison, veilleurs, cela 24h/24 et 7jrs/7, tout comme sur le site principal de la MDE. Les enfants sont scolarisés dans les écoles et collèges de proximité.

Pour permettre l'accueil des enfants et des équipes, les services du Département ont rapidement programmé des travaux de rafraîchissement et de mise en conformité, ainsi que l'aménagement complet des deux pavillons (mobilier, électro-ménagers, installations numériques, etc.). Ainsi, le premier pavillon a pu ouvrir dès juin 2024, le second fin août 2024.



04. Renforcer l'accompagnement des publics les plus précaires

Sécuriser au maximum le parcours des femmes victimes de violences conjugales

Expérimenté dans le Val d'Oise depuis septembre 2023, le Département a souhaité déployer le dispositif « pack nouveau départ » à toutes les femmes victimes de violences conjugales au moment où elles quittent leur conjoint violent. Il s'agit de sécuriser au maximum leur parcours en évitant tout retour auprès de ce conjoint et en déclenchant le plus rapidement possible l'ouverture de droits sociaux (Caisse Primaire d'Assurance Maladie et Caisse d'Allocations Familiales (CAF)) et toutes aides nécessaires dans différents domaines : santé, juridique, judiciaire, logement, séjours, emploi, etc... Piloté par la CAF et la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE), le Service social départemental a été



étroitement associé à toutes les étapes de l'expérimentation, en tant que principal acteur social généraliste de proximité, régulièrement en lien avec ce public. Le bilan étant très positif en termes de réactivité des réponses au bénéfice des victimes, d'inter-connaissance des différents acteurs et de travail en réseau, le Département poursuit son engagement en accompagnant désormais la moitié des victimes accueillies sur ce dispositif (190 sur 400). Les autres victimes bénéficient de l'accompagnement social de la CAF. Collectivement, un travail sur l'évolution des pratiques professionnelles de tous les intervenants se poursuit parallèlement.

Favoriser l'estime de soi auprès d'un public de femmes en situation de précarité et d'isolement

Plusieurs équipes du Service social départemental mènent des actions collectives ou de développement social local sur le thème de l'estime de soi auprès d'un public de femmes en situation de précarité et d'isolement. Approcher ce public en perte de confiance, à travers des actions collectives (prise de parole en public, appréhender le regard de l'autre, aller vers un mieux-être par le biais du sport, travailler le projet professionnel, aide mutuelle, ...) associé à l'accompagnement individuel, favorise une reprise de confiance en soi pour chacune d'entre elles, le développement de compétences sociales et, à terme, une évolution positive au niveau de leur insertion sociale et/ou professionnelle.

A l'issue de cette action, qui a concerné une dizaine de femmes, deux ont trouvé un emploi et une a obtenu le permis de conduire.

Promouvoir le partage, la transition écologique et la consommation solidaire auprès de publics en précarité

À l'initiative du Territoire d'insertion vers l'emploi du Département du Val d'Oise aux côtés du Service social départemental, un groupe de travail constitué de plusieurs professionnels a souhaité mener une action qui lie l'économie, le social, le respect de l'environnement à destination d'un public en précarité. Ce projet, sous la forme d'un forum, a permis au public (167 personnes) et aux professionnels de faire connaissance mutuellement, de découvrir l'offre de consommation solidaire existante, d'encourager de nouvelles habitudes anti-gaspi, tout en suscitant une réflexion sur les questions de la transition écologique



Favoriser l'insertion sociale par le biais du Jardinage

Le Département a créé un groupe « CULTIVE TA CONFIANCE » en décembre 2017 afin de permettre au public bénéficiant d'un accompagnement social auprès du Service social départemental, mais aussi des partenaires, de trouver un lieu et un moment régulier chaque semaine pour regagner en confiance, trouver une place dans la société, créer du lien social, valoriser ses compétences et son potentiel. Le jardin du Territoire départemental d'action sociale de Gonesse devient un lieu, un point d'ancrage pour le travail partenarial sur le territoire dans le but de « cultiver son jardin » au sens large : s'épanouir, récolter, transmettre et partager grâce à la culture biologique, l'usage de composteurs, la protection de la biodiversité, ...

05.

Améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics

> Aller vers l'utilisateur

Co-organiser le premier Forum emploi/formation à Magny-en-Vexin à destination des habitants du Vexin Français

Le 13 mars 2024, la Mission locale AVEC, la Sauvegarde 95, l'association « Le Moulin de Pont Rû », France Travail et le Département du Val d'Oise ont organisé le 1^{er} Forum emploi dans le Vexin à destination de ses habitants.

Le Forum a réuni près de 70 acteurs économiques : entreprises, centres de formation, structures de l'Insertion par l'activité économique (IAE), services et institutions diverses (France Travail, CAP Emploi, Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, Parc naturel régional, Espace Marianne de la mairie de Magny-en-Vexin...). 157 visiteurs ont été dénombrés au total et le stand du Département a reçu une cinquantaine de visiteurs dont 10 en vue d'une demande d'emploi. A l'issue, 2 Curriculum Vitae ont été retenus et une personne finalement recrutée en interne.



Co-financer l'acquisition d'un « bureau volant » afin d'accompagner le public en insertion, habitant le Vexin français

Le diagnostic mené en direction des publics en insertion dans le Vexin français et le Vexin normand a démontré que ce public était fortement impacté par des problématiques de mobilité. Fort de ce constat, le Département souhaite développer les démarches du « Aller Vers » en soutenant notamment, l'association « Agir pour la Réinsertion Sociale » (ARS95) qui accompagne un grand nombre de bénéficiaires du RSA et des jeunes en insertion, notamment sur le territoire du Vexin français.



Aidé par le Conseil départemental, dans le cadre d'une aide à l'équipement, ARS95 a acquis un « Bureau Volant » comme réponse supplémentaire pour mieux accompagner l'ensemble du public qui lui est confié. L'association peut ainsi avec une plus grande régularité, transporter les salariés en insertion, aller les chercher dans les gares, les rencontrer sur la place de leur village ou à leur domicile. Elle peut les accompagner vers une employabilité, étape par étape, lors de rendez-vous de suivi tous les 15 jours. C'est ainsi que 480 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) par an, sont suivis par ARS95, dont une cinquantaine résident dans le Vexin.

Cette association porte également un Chantier d'insertion « ARS Rénov » en direction des jeunes, demandeurs d'emploi longue durée, personnes en situation de handicap et bénéficiaires du RSA, qui a pour objectif de construire un parcours socioprofessionnel adapté, autour de l'activité du bâtiment. Dans ce cadre, elle propose des actions « hors les murs » dans le Vexin français.

Déployer sur le territoire des actions de suivi de grossesse et de sensibilisation en faveur des publics éloignés du soin

Le Département souhaite déployer un partenariat avec deux associations Winnov et Papoto qui a déjà été expérimenté et a montré des résultats encourageant dans la lutte contre la mortalité périnatale. En effet, une insuffisance de la prise en charge de certaines femmes, pendant et après la grossesse, liée à des situations de précarité, complique leur insertion dans un parcours de soins. C'est dans ce contexte qu'une convention a été signée en mars 2024 pour la mise en place du dispositif « CDIET ». Il s'agit d'une plateforme numérique pour des professionnels de santé qui délivrent une prise en charge nutritionnelle personnalisée à une population isolée ou fragilisée, et souvent éloignée des actions de prévention. Ce dispositif est ici destiné à prévenir les troubles nutritionnels dans la période périnatale au moyen d'un suivi téléphonique personnalisé des femmes enceintes, assuré par un diététicien. Ce dispositif vise à réduire les risques de morbidité et de mortalité périnatale, en particulier liés au diabète gestationnel.

S'engager vers un nouveau Service public de rénovation de l'habitat (SPRH)

Le service public de la rénovation énergétique en Val d'Oise a permis jusqu'à fin 2024 de mobiliser et de fédérer les moyens en mesure d'assurer un service neutre et gratuit de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique des logements et locaux professionnels privés d'une surface inférieure à 1 000 m². Il est à rappeler qu'entre 2021 et 2023, près de 12 000 actes ont été réalisés soit 4 000 actes par an, parmi lesquels 6 228 actes au titre de l'information, 5 283 conseils personnalisés et 459 accompagnements de travaux. Ces actes ont favorisé la concrétisation des projets de rénovation des ménages valdoisiens. Sur 2024, année de transition avant un nouveau dispositif, l'activité a été de 4 693 actes.

Aujourd'hui, le cadre national de mise en œuvre des politiques de l'habitat et du logement évolue significativement du fait de la convergence des dispositifs d'accompagnement et de soutien à l'investissement imposée par l'Etat aux collectivités locales. Le SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) devient le SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat) : l'objectif porté par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), désormais seule agence qui pilote les politiques d'amélioration de l'habitat (dont la rénovation énergétique), est d'inclure les sujets d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (personnes âgées et/ou handicapées) ainsi que la lutte contre l'habitat indigne (habitat dégradé et/ou insalubre). C'est ainsi que progressivement, depuis la fin de l'année 2023, les dispositifs d'aide financière sont concentrés afin d'être plus lisibles en regroupant plusieurs anciens dispositifs.

Par conséquent, un travail a été conduit avec les intercommunalités du territoire et les espaces conseils France Rénov', afin d'échanger sur les attendus et arrêter les principes communs de contractualisation pour déployer le SPRH. L'ensemble des partenaires a ainsi pu signifier sa volonté de pérenniser les conditions de coopération et de mutualisation des moyens existants jusque-là. Ce nouveau cadre leur permet de mettre en place les actions d'animation territoriale de mise en œuvre de leur politique locale de l'habitat et de co-construire un Pacte territorial France rénov' sous maîtrise d'ouvrage départementale, qui sera signé au cours du 1^{er} trimestre 2025 par l'ensemble des partenaires. Val d'Oise Rénov' reste la déclinaison locale de ce programme national. Les actions prévues et le service de conseil étendu seront mis en place à partir du 1^{er} janvier 2025. Un diagnostic sera réalisé courant 2025 sur les acteurs de la prévention et de l'accompagnement des personnes résidant dans un logement indécemment, en vue de mettre en place un réseau d'acteurs capable d'en faire la promotion et l'animation auprès des collectivités locales et des associations.



Rénovation d'un mur extérieur par un enduit projeté chaux-

06.

Améliorer l'attractivité des métiers du secteur médico-social

Améliorer l'attractivité des métiers de l'autonomie

Le Département a souhaité soutenir la plateforme des métiers de l'autonomie des personnes âgées et handicapées UNISAP 95 afin d'améliorer l'attractivité des métiers de l'autonomie et d'apporter des solutions aux Etablissements et Services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour le recrutement et la fidélisation de leurs personnels.

En 2024, Il a attribué une subvention de 40 000 € à cette plateforme, installée et financée, notamment par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le Fonds social européen (FSE), jusqu'en 2025.



UNISAP 95 s'adresse initialement aux professionnels du secteur à domicile, mais se tourne également vers un accompagnement des établissements médico-sociaux des secteurs des personnes âgées et handicapées. Un lien étroit est établi par cette plateforme avec les services de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et les services sociaux du Département afin de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Le bilan d'activité 2023 d'UNISAP 95 met en évidence de nombreuses actions de promotion des métiers. UNISAP propose également des actions d'accompagnement des publics (formation, orientation) dont ont bénéficié les 678 demandeurs d'emploi. Selon le rapport, 62 bénéficiaires du RSA ont bénéficié d'une action de formation/sensibilisation sur les métiers du médico-social.

180 personnes sont en emploi à l'issue de l'accompagnement et 74 sont entrées en formation.

Les professionnels de l'emploi sont également sensibilisés comme les conseillers France Travail (10 conseillers en 2023), les conseillers des missions locales (8), ou les conseillers insertion (43), au travers de 11 actions menées.

UNISAP met également en œuvre des actions auprès des employeurs pour faire corrélérer offre et besoins (mettre en relation employeurs et candidats). 28 événements dédiés ont permis de toucher 113 employeurs du secteurs (services et établissements médico-sociaux).

07.

Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées

> Les actions portées par le Département

Elaborer un Schéma « Bien vieillir » en tenant compte des besoins et attentes des seniors

Le Département du Val d'Oise a élaboré son Schéma « bien vieillir » 2025-2029, qui est en cours de finalisation. Il intègre l'ensemble des actions permettant de promouvoir le bien vivre et le bien vieillir en Val d'Oise, mais vise également à renforcer la connaissance et la prise en compte des besoins des plus de 60 ans et de leurs proches, avec un maillage et une articulation renforcée entre les acteurs impliqués, pour gagner en réactivité, en efficacité pour le bien-être de nos seniors. Il est le fruit d'un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Les seniors ont ainsi pu exprimer leurs priorités, leurs besoins et leurs souhaits. Les collectivités, associations, établissements médico-sociaux et professionnels du secteur ont également apporté leurs visions, leurs idées et préconisations pour le bien vieillir, afin d'envisager un projet ambitieux se déployant tout à la fois en matière de prévention et d'accompagnement de la dépendance lorsqu'elle est installée.



Trois étapes successives ont été suivies :

- > **Une première phase d'état des lieux et de diagnostic a eu lieu entre février et avril 2024. Il s'agissait notamment de procéder au bilan du précédent schéma, avant d'observer une phase d'entretiens avec les acteurs clés, d'analyse des besoins de la population et d'inventaire des dispositifs départementaux existants ;**
- > **Les constats issus de cette première phase ont donné lieu à des groupes de travail partenariaux autour des grands enjeux identifiés en phase 1, entre avril et juin 2024 ;**
- > **Les orientations du Schéma ont ensuite été formalisées sous forme de fiches action entre juin et septembre 2024 pour un vote en Assemblée départementale prévu en mars 2025.**

Elaborer un annuaire du handicap

En 2023, la DPH-MDPH a élaboré un annuaire du handicap à destination de ses usagers, des familles, aidants, partenaires, etc.

De nombreuses informations sur les structures valdoisiennes œuvrant en faveur du handicap y sont disponibles, classées par domaine et sous forme d'une cartographie : établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap, clubs sportifs ou lieux culturels handi-accueillants, services de santé, etc. Cet annuaire est disponible gratuitement sur le site internet de la MDPH.

Mettre en place un interlocuteur « sport et handicap » au sein de la Maison départementale des Personnes Handicapées

Le Département du Val d'Oise, conscient des bénéfices de l'activité physique sur la santé et le bien-être pour les personnes en situation de handicap, s'attache à mener une politique sportive favorisant l'inclusion.

Ainsi, fin 2023, un interlocuteur spécifique a été mis en place à la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour accompagner les usagers qui le souhaitent vers la pratique sportive. L'interlocuteur « sport et handicap » accompagne les usagers de la MDPH en recherchant une association sportive proche de chez eux et adaptée à leur besoin, en tenant compte de leurs contraintes (en termes de transports, handicap, périmètre de déplacement, ...).

58 personnes ont ainsi été accompagnées entre janvier et mai 2024. De façon générale, le nombre de licenciés en situation de handicap (tous types d'handicap confondus, physique et moteur) a augmenté de 1,9% pour la saison 2023/2024 par rapport à la saison sportive précédente.

La mise en place de cet interlocuteur au sein de la MDPH, avec le soutien de la Direction des Sports, a notamment permis de mobiliser les collectivités autour de la question de l'accessibilité à la pratique sportive des personnes en situation d'handicap et de l'adaptabilité des équipements sportifs (14 communes sont signataires de la Charte Sport et Handicap portée par le Département).

Se mettre en conformité avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité des sites et services numériques du Département

Le Département a réalisé des mises en conformité avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité sur les sites internet et les téléservices à destination des usagers externes en matière d'accessibilité, afin de s'assurer que les contenus et services numériques soient compréhensibles et utilisables par tous, y compris par les personnes en situation de handicap. En 2024, c'est le cas pour le site internet du Département « valdoise.fr », la plateforme « lesjeux2024.valdoise.fr » créée en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et la plateforme de téléservices du Département « services-en-ligne.fr ».

> Agir avec la « Mission Handicap » au sein du Département

Favoriser la prise de conscience de l'impact du handicap auprès des agents du Département

Dans la continuité de sa politique Handicap menée depuis 15 ans, le Département a souhaité lancer en 2024 des actions innovantes pour favoriser la prise en compte du handicap au quotidien.

Il a ainsi :

> **Organisé les 1^{ères} Paralympiades en avril 2024 en écho au JOP de Paris 2024, proposant à l'ensemble des agents une action de sensibilisation ludique de mise en situation par le biais du sport, formidable vecteur de communication sur des thématiques telles que la performance ou encore la cohésion d'équipe. Cet événement a été marqué par la forte mobilisation d'agents (environ 200 de toutes les directions) qui ont pu participer aux 4 handisports proposés : le cécifoot, le fauteuil basket, la course d'obstacles et la course à l'aveugle.**

> **Travaillé au déploiement d'un réseau de correspondants handicap, notamment pour les sites déconcentrés de l'administration départementale, afin d'améliorer les délais de réponses et l'accessibilité d'informations sur la thématique du handicap pour les agents éloignés des services RH (droits, identification des interlocuteurs utiles, circuits,...).**

Pour cela, la DRH a travaillé en mode collaboratif, avec les directions concernées, afin d'identifier le rôle et les missions des futurs correspondants handicap. Ceux-ci ont été sélectionnés à la fin de l'année 2024 afin d'être formés au cours du 1^{er} trimestre 2025 pour comprendre :

- **la politique handicap menée au Département et les bases de la prise en compte du Handicap ;**
- **leur rôle, leurs missions et le cadre de leur intervention.**

A partir du 2nd trimestre 2025, tous les agents de la collectivité auront ainsi un « référent » de proximité pour répondre aux questions de 1^{er} niveau.

> **Enfin, le Département a lancé la 1^{ère} expérimentation de promotion interne par voie dérogatoire pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi.**



08.

Améliorer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi

› Accompagner le retour vers l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des jeunes

Favoriser l'accès à un emploi durable grâce à un parcours inédit mêlant pratique sportive collective et formation à la restauration collective

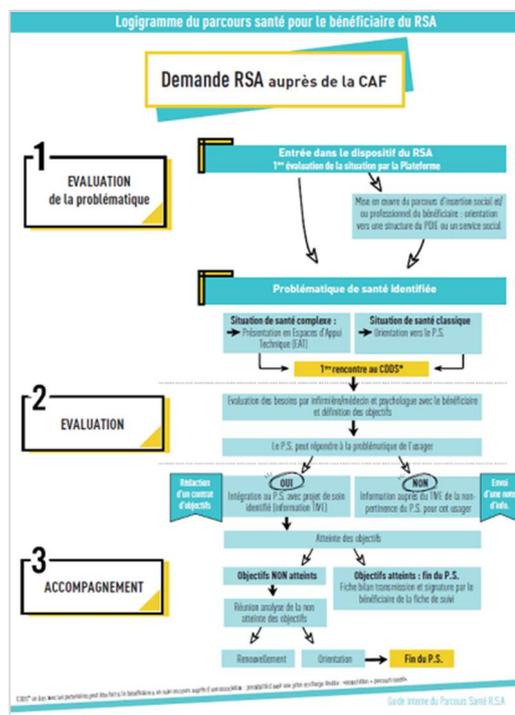
Dans la perspective des Jeux Olympiques 2024, le Département du Val d'Oise s'est positionné comme chef de file pour le territoire et est l'un des tout premiers départements à obtenir le label « Terre de Jeux ». Le secteur de la restauration est l'un des plus importants secteurs en tension. Aussi, en partenariat avec l'Association Ex Aequo, association valdoisienne socio-sportive qui œuvre pour rendre le sport accessible au plus grand nombre, l'organisme de formation AFEC de Cergy a proposé un parcours inédit mêlant pratique sportive collective et formation à la restauration collective, dans l'esprit des Jeux Olympiques 2024. Le but étant l'accès à un emploi durable, y compris au-delà de cette opportunité pour les bénéficiaires du Val d'Oise.

Ce projet mis en œuvre dans le cadre des JOP 2024, visait la formation certifiante d'agent de restauration (obtention du Titre Professionnel Agent de restauration) dans laquelle s'intégraient de manière hebdomadaire des séances de remobilisation par le sport. 10 personnes (9 femmes et un homme) ont suivi la formation et ont toutes obtenu le titre. Les résultats officiels ont été communiqués en mars 2024, et le diplôme reçu pendant l'été. 3 personnes ont obtenu un emploi à la sortie de formation.

SODEXO a embauché 2 personnes pour les JO. 2 stagiaires ont été recrutés par le Département comme agent des collèges en contrat « Parcours Emploi Compétences », et 3 ont été orientés vers le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France pour travailler en lycée. En octobre 2024, ce sont deux autres diplômés qui ont été recrutés par le Département sur la fonction d'agent de restauration en collège.

Identifier les problématiques de santé chez les demandeurs du Revenu de Solidarité Active (RSA) grâce au « parcours santé RSA »

Afin d'améliorer la prise en charge des problèmes de santé des demandeurs du RSA, le Département a mis en place le « Parcours santé RSA ». L'orientation sur le parcours santé doit permettre à la personne de mettre en évidence les freins d'accès aux soins, afin de pouvoir les réduire et s'engager dans une démarche d'insertion. Les bénéficiaires seront alors reçus dans un Centre départemental de dépistage et de soins. Le parcours santé comprend deux phases : une évaluation spécialisée, et si nécessaire, le développement d'un accompagnement spécialisé sur la base d'un plan d'action signifié dans un contrat santé. C'est ainsi 127 bénéficiaires du RSA qui ont été pris en charge en 2023, dont 90% pour une orientation psychologique.



Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans les métiers du sport

Le Département du Val d'Oise s'est engagé dans une politique volontariste en direction des jeunes en décrochage scolaire ou sans projet d'avenir. Un premier recensement a mis en évidence le besoin de mise en relation des acteurs du sport et de l'insertion, déjà fortement implantés sur le territoire. Ce sont en effet des partenaires privilégiés et incontournables du Département, portant des projets d'ambitions complémentaires. Fort de ce constat, le Département a souhaité coordonner la mobilisation de ces acteurs locaux, au profit de la construction d'un programme fédérateur et pérenne utilisant le sport et l'Olympisme, comme outils d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne. C'est dans cette dynamique qu'il a créé le parcours « Sport Olympisme et Citoyenneté » (SOC) avec pour partenaires de la promotion 2023-2024, les associations UFOLEP 95 (encourageant une vision du sport à dimension sociale et citoyenne), Comité départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise (portant les valeurs de l'Olympisme sur le territoire valdoisien) et IFAC 95 (à vocation éducative, sociale et territoriale). Cette nouvelle édition a permis à 30 jeunes issus des bassins de Cergy et Gonesse et en recherche d'insertion professionnelle, de suivre une formation diplômante dans le secteur sportif et de leur donner goût à l'engagement citoyen et solidaire. Les jeunes de la 4^{ème} promotion du parcours SOC ont pu suivre la formation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et du Brevet d'Animateur Fédéral. Ceux qui souhaitaient se professionnaliser davantage, ont eu la possibilité de préparer le Certificat de qualification professionnelle (CQP) Animateur de loisirs sportifs. Le bilan est très positif, avec l'obtention du BAFA pour 20 d'entre eux, un nouveau projet d'avenir tourné vers l'éducation sportive pour 10 jeunes ou encore l'obtention du CQP Animateur de loisirs sportifs pour 11 autres.

#5

L'épanouissement de tous



Chacun des Valdoisiens doit pouvoir naître, grandir, s'épanouir et vieillir dans les meilleures conditions. Dans ce contexte de crises de différentes natures, il est d'autant plus important de veiller à faciliter l'accès de tous aux conditions de leur épanouissement, en fluidifiant les parcours inclusifs.

Cette finalité est conditionnée par la santé et le bien-être de tous, que ce soit au travail ou dans la vie personnelle.

01.

Promouvoir les valeurs de « développement durable »

Réaliser un état des lieux et un plan d'actions pour promouvoir le développement durable dans les bibliothèques du Val d'Oise

En lien avec le Contrat départemental de lecture engagé avec l'Etat, la Bibliothèque départementale du Val d'Oise (BDVO) a mis en place un comité technique sur la thématique du développement durable. Ce groupe de travail associe les partenaires du réseau pour une réflexion collective sur la transition écologique en bibliothèque, qui préfigurera le futur Schéma départemental de lecture publique. Composé de responsables d'équipement, d'agents référents développement durable, le comité technique a été mobilisé en 2024 pour contribuer à la rédaction du premier état des lieux du développement durable dans les bibliothèques du Val d'Oise et proposer des actions pour 2024/2025.



La page dédiée à la mission développement durable sur le portail de la Bibliothèque départementale, pensée comme un espace de valorisation des initiatives valdoisiennes et une boîte à outils à destination des professionnels de la lecture publique, a été enrichie par des partages d'expériences sous la forme d'articles. Ainsi, ont pu être mis en avant le projet « Papier Prouvé », projet innovant d'isolation acoustique à partir de ressources issues du pilon de la médiathèque George Sand d'Enghien-les-Bains (soutenu financièrement par le Département via l'appel à projets de lecture publique), les expériences de réemploi et de vente de documents désherbés des bibliothèques du réseau des médiathèques de Val Parisis et de la ville de Pontoise.

> Promouvoir l'égalité femmes-hommes auprès des jeunes

Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes auprès des collégiens cadets du Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Dans le Val d'Oise, une convention de partenariat a été établie entre le SDIS 95 et la Direction académique des Services départementaux de l'Éducation nationale pour créer ces formations de cadets de la sécurité civile.

Chaque année scolaire, sur la base d'un engagement volontaire, des élèves de 4^e constituent ainsi des sections de 15 à 20 cadets dans six collèges du département (Pablo Picasso de Garges-lès-Gonesse,

Simone Veil de Pontoise, Marcel Pagnol de Montsourt, Jacques Monod de Beaumont-sur-Oise, Pierre Perret de Bernes-sur-Oise et Georges Brassens de Persan).

Les cadets suivent un programme établi et délivré conjointement par des enseignants des collèges concernés, ainsi que les personnels des centres de secours territorialement compétents, pour atteindre les objectifs suivants :

- **favoriser une culture de la sécurité civile ;**
- **sensibiliser aux comportements de prévention ;**
- **développer un sens civique chez les jeunes élèves ;**
- **reconnaître les cadet(te)s comme assistants de sécurité (Assec) lors des exercices d'évacuation ou de confinement (rôle de guide notamment) ;**
- **favoriser l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile.**

Depuis les premières promotions de 2018, 109 cadettes et 104 cadets ont ainsi été formés, soit un total de 213 collégiens fin 2023.



A l'occasion de la journée internationale de promotion des droits des femmes, des ateliers de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes, animés par l'association Les Petits Débrouillards, ont été organisés dans les collèges de Pontoise, Montsourt, Garges-lès-Gonesse et Beaumont-sur-Oise. Ces ateliers ludiques et interactifs, appréciés des équipes éducatives, ont permis la participation tant des cadets que des cadettes, afin de déconstruire les stéréotypes de genre, ainsi que les préjugés et discriminations.

Des ateliers sur les thématiques de l'égalité femmes-hommes et des valeurs républicaines seront reconduits au courant de l'année scolaire 2024-2025 pour les cadets.

Sensibiliser les enfants et les jeunes de la Maison départementale de l'enfance (MDE) à l'égalité filles-garçons

Durant l'hiver 2023-2024, l'équipe de l'accueil éducatif de jour (AEJ) de la MDE a observé que les adolescents ont des représentations très genrées de ce que les uns et les autres ont le droit de faire ou de penser. De plus, ils manquent de connaissance sur les droits de chacun, notamment sur les acquis des droits des femmes.

Face à ces constats, l'équipe a souhaité créer un fil rouge d'actions menées tout au long de l'année sur le thème de l'égalité filles-garçons, en commençant par un temps festif en lien avec la Journée internationale des droits des femmes. C'est ainsi que le mercredi 06 mars 2024, des activités de sensibilisation ont été proposées pour tous, certaines étant toutefois plus spécifiquement destinées aux 13-18 ans.

La projection d'un film réalisé sur cette thématique par les jeunes (dans le cadre des ateliers de courts-métrages, animés par l'artiste Olivier) a donné le ton. Ensuite et de manière alternée, des quizz pour les 13-18 ans ont été organisés avec les infirmières sur des thèmes tels que « les femmes importantes de l'histoire » et « les inégalités filles-garçons ». Des sessions de pratique musicale ont également eu lieu avec le groupe de Batucada exclusivement féminin : « Zalindê ». Le groupe a joué pour et avec tous les enfants et les professionnels de la MDE, démontrant que ce genre musical est tout à fait accessible aux jeunes filles. L'atelier de batucada a permis à filles et garçons d'échanger à 3 reprises via des sons de percussions. Deux ateliers de théâtre-forum, animés par la compagnie du « Théâtre de l'Opprimé », ont ensuite été proposés aux jeunes. Ceux-ci pouvaient soit devenir acteurs dans des saynètes et orienter les conversations, soit partager leurs réflexions en tant que spectateurs. L'objectif était de créer des réactions et des interactions à partir d'expressions polémiques telles que « seules les filles doivent cuisiner ! » ou « une fille ça ne bricole pas ! ».

L'ensemble de ces actions et échanges ont facilité les discussions et les réflexions entre jeunes, les amenant à se questionner et à reconsidérer parfois leurs points de vue initiaux. Quelques jours plus tard, au détour d'un atelier tout à fait distinct, une jeune fille a souhaité représenter graphiquement ce qu'elle avait retenu de cette journée (voir dessin ci-contre).



Organiser une semaine thématique sur la santé des femmes auprès des agents du Département

En 2024, conscient de l'enjeu que représente la santé physique et mentale des femmes, dans le cadre de leur évolution professionnelle, le Département s'est emparé de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2024, pour proposer à ses agents une semaine ponctuée de plusieurs événements sur ce thème, à laquelle ont participé près de 150 personnes. En effet, les stéréotypes liés au sexe, la méconnaissance ou l'invisibilisation de certains risques, ou certaines pathologies affectant plus particulièrement les femmes ou encore un accès différencié aux soins, sont autant de facteurs qui contribuent à perpétuer les inégalités entre les femmes et les hommes. Au-delà de compromettre la santé et le bien-être des femmes, et d'entraîner des répercussions sur leur vie personnelle, cela peut également constituer un véritable frein à leur progression de carrière.

En ouverture de cette semaine, des ateliers de sophrologie ont été organisés afin de sensibiliser les agents à l'importance de prendre soin d'eux-mêmes et de leur santé mentale, y compris au travail.

En vue d'alerter sur les risques psychosociaux que représentent les violences sexistes et sexuelles au travail, des sessions de réalité virtuelle sur le harcèlement sexuel au travail ont été organisées, suivies d'une présentation des dispositifs existants en interne pour signaler ces violences et accompagner les victimes (plateforme de signalement MAVDHAS et ligne d'écoute dédiée).

Le programme s'est poursuivi avec l'organisation d'un « café sans tabou » sur la charge mentale et l'équilibre des vies, animé par la psychologue du travail.

Enfin, une webconférence sur le thème « Santé des femmes et inégalités » a été proposée avec l'intervention de la médecine du travail et des médecins du service de protection maternelle et infantile du Département.

> Actions cofinancées par le Département

Soutenir la création de tiers-lieux sur le territoire

Le Département a décidé de soutenir le développement de tiers-lieux sur son territoire via son nouveau dispositif « tiers lieux » du Fonds Val d'Oise Territoires, créé en novembre 2023.

Véritable phénomène de société, le mouvement des tiers-lieux est composé d'acteurs qui apportent en hyper-proximité des réponses aux enjeux de société : acteurs de la transition écologique, du réemploi, des circuits-courts, de la relocalisation de la production, de la transition numérique, de l'accès à une alimentation locale, durable ou encore de la démocratisation des pratiques culturelles...

Cette nouvelle forme de services est plébiscitée par les communes car elle est vectrice de consolidation du lien social, en répondant aux besoins à la fois des citoyens, des entrepreneurs, des jeunes en formation, des artistes et des populations vulnérables !

En 2023, l'Institut Paris Région en a comptabilisé 75 dans le Val d'Oise et 3 500 en France.

Le vote d'un premier soutien à la création d'un Tiers lieu à Goussainville a été acté en juillet 2024.

Première étape du projet de rénovation du « Vieux Pays », la commune de Goussainville a fait l'acquisition fin décembre 2022 d'un site patrimonial d'exception – les écuries du château – qu'elle souhaite transformer en un tiers-lieu innovant, culturel, social et créatif. Les activités ou thématiques qui y seront expérimentées sont les suivantes :

- > **Culture et création, avec l'accueil d'ateliers ou résidences d'artistes donnant lieu à des interventions dans le village ou au sein des Écuries ;**
- > **Évènementiel et animation urbaine : événements festifs, séminaires ou animations au travers de l'espace restauration ;**
- > **Agriculture urbaine : développement de circuits courts, actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité ;**
- > **Valorisation du patrimoine et de l'artisanat : vente de produits artisanaux, espaces de formations aux métiers de l'artisanat, du patrimoine et de la restauration ;**
- > **Accompagnement de structures associatives ou entrepreneurs de l'Économie sociale et solidaire.**

Le financement voté par le Département en juillet 2024 est de 125 000 €.

Parallèlement, un grand projet d'envergure, mis en œuvre par la Communauté de communes Carnelle Pays de France est soutenu financièrement via le fonds spécifique pour les projets locaux de portée départementale. L'axe principal de ce tiers lieu est inclusif en proposant une alternative à la prise en charge institutionnelle du handicap, au service de l'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Le projet mobilise les acteurs départementaux autour de nouveaux services offerts à la population autour de trois pôles : santé, alimentation et culture.



Ainsi, il est envisagé d'y proposer les services et activités suivants :

- > **Un espace paramédical de psychomotricité/ergothérapie/psychologie tourné principalement vers l'enfant et le handicap, mais aussi vers les personnes âgées ;**
- > **Une pouponnière pour l'accueil d'enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance ;**
- > **Un restaurant inclusif qui sera également un lieu de transmission et de savoir-faire culinaire au travers d'ateliers pédagogiques auprès des jeunes des écoles du Département ;**
- > **Une boulangerie / pâtisserie avec des produits venant des Moulins de Chars situés dans le Vexin ;**
- > **Un hall pouvant accueillir un marché de producteurs locaux également convertible en salle polyvalente pour des animations culturelles et des expositions ;**
- > **Une librairie jeunesse employant du personnel porteur d'un handicap cognitif, proposant des conférences thématiques adaptées au lieu et aux personnes en situation de handicap ;**
- > **Un espace de travail partagé (co-working) ;**
- > **Une conciergerie inclusive ;**
- > **Des espaces pensés pour favoriser une transmission intergénérationnelle et toutes formes d'initiatives pouvant accompagner l'inclusion sociale avec des animations associatives locales et l'accueil du bus itinérant France service du centre inter-communal d'action sociale de Carnelle Pays-de-France.**

Le financement du Département est de 3,5 M€ pour des travaux mis en œuvre sur 2025-2026.

02. Promouvoir la pratique sportive pour tous

Mobiliser les territoires afin de valoriser les acteurs locaux de la pratique sportive

Dans le cadre de sa « démarche Olympique », le Département a souhaité mobiliser et engager tous les territoires et leurs acteurs dans la dynamique des JOP 2024. Aussi l'appel à projets "Val d'Oise Terre de Jeux 2024", lancé en 2023 et 2024, a eu pour vocation de faire émerger des projets conçus de manière partenariale et innovante dans les choix et le format des actions proposées. En deux éditions, 82 projets ont été soutenus financièrement par le Département et le Comité départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise, partenaire privilégié du mouvement sportif. L'ensemble des dossiers retenus ont permis de mobiliser les acteurs institutionnels et sportifs du territoire, qui ont proposé de multiples actions mêlant découverte de pratiques sportives, culture, solidarité et citoyenneté. A titre d'exemple, on peut citer l'organisation d'Olympiades sportives publiques en milieu scolaire, mais également dans différents ESSMS, ou encore la création de spectacles autour du sport, de l'Olympisme et de leurs valeurs. L'ensemble des projets a mobilisé les associations sportives locales, qui ont ainsi eu l'opportunité de faire découvrir leur discipline à un très large public.

03.

Promouvoir la culture auprès de tous les publics

Elargir le champ d'actions culturelles au bénéfice de la petite enfance

La Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France et le Département ont décidé de mener une première résidence artistique expérimentale de deux ans sur le territoire du Val d'Oise, spécifiquement dédiée à l'éveil artistique en direction de la petite enfance et ont porté leur choix sur la Compagnie du Porte-Voix. Fondée en 1998, elle est une des compagnies pionnières dans la création pour le très jeune public. Elle crée des spectacles de théâtre musical, s'adressant à un large public, qui s'inscrivent dans une recherche pluridisciplinaire mêlant images et sons, espace en transformation, rythmes et corps en mouvements. La première année, cette résidence développe un projet de création, de diffusion et d'actions d'éveil artistique et culturel dans la ville de Sannois, particulièrement engagée dans le lien entre culture et petite enfance. La compagnie a donc travaillé à écrire un projet en relation avec le service petite enfance et les équipements culturels de la ville, municipaux ou non, autour de son projet de création Nanoulak. Ce projet a pris en considération non seulement les enfants de moins de trois ans, mais également leurs familles. Les professionnels de la petite enfance et de la culture ont aussi été inclus dans les étapes du projet, notamment par l'organisation de temps de formation et d'ateliers-crédation dans une crèche de la ville et un centre de Protection Maternelle et Infantile.



Adapter l'offre culturelle à chaque public et favoriser l'intergénérationnel au sein des équipements culturels

Le Musée archéologique départemental du Val d'Oise (MADVO) à Guiry-en-Vexin propose une programmation culturelle et des offres de médiation repensées pour répondre aux besoins des différents publics. Ainsi, il est désormais proposé des ateliers pour enfants, par tranche d'âge, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque catégorie. Le MADVO a également mis en place des "Moments en famille", où parents, grands-parents et proches adultes, peuvent partager avec les enfants des moments intergénérationnels de découverte et de transmission, culturels, scientifiques ou botaniques.



Par ailleurs, la refonte de l'offre de médiation a abouti à la mise en place de propositions, dans et hors les murs pour les publics, tels que les seniors, les personnes en situation de handicap ou issues du champ social et les scolaires, afin d'ancrer la culture dans la vie quotidienne de chaque habitant, quel que soit son âge ou sa situation sociale. Pour exemple, le musée organise ainsi régulièrement des événements inclusifs, ou des ateliers tout au long de la saison culturelle, dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

04.

Améliorer la « Qualité de Vie et des Conditions de Travail »

> Au sein de l'administration départementale

Renforcer les mesures de prévention pour les agents

Conformément à la politique triennale de prévention des risques professionnels, en 2024, quatre actions phares ont été menées par le Pôle Santé au Travail du Département :

- > **L'évaluation des risques (professionnels physiques, bâtimentaires et psychosociaux) auxquels sont exposés les agents de la Direction des ressources humaines ;**
- > **L'animation du réseau des Assistants de Prévention (AP), constitué de 90 agents (en augmentation ces dernières années). Diverses actions ont été menées par ce réseau en 2024 : audits de sécurité incendie, élaboration d'un guide dédié à leur fonction d'AP, sensibilisation à travers des « quarts d'heure sécurité » (temps d'échange), réunions semestrielles ;**
- > **L'inspection d'un site de fouilles archéologiques sur le territoire de Pontoise par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France en juillet 2024. Cette visite avait pour objet de vérifier l'application de la réglementation, dans le cadre de l'exercice des missions des agents du service départemental d'archéologie du Val d'Oise (SDAVO) sur les volets organisationnels, équipements collectifs et individuels. Sur 17 actions préconisées, 47 % sont déjà réalisées et 35% sont en cours de réalisation ;**
- > **L'élaboration d'un guide de prévention des actes suicidaires en milieu professionnel : résultat d'une co-construction avec la médecine préventive, le service de prévention des risques professionnels et les représentants syndicaux, ce guide permet d'outiller tout agent face à un collaborateur exprimant des idées suicidaires.**



Promouvoir le bien-être et la santé au travail

Le Département du Val d'Oise place la santé et le bien-être de ses agents au cœur de ses priorités, à travers une stratégie ambitieuse baptisée "Démarche Vitalité"...

Cette démarche vise à inscrire durablement le bien-être dans la culture de l'organisation, en reposant sur trois piliers essentiels :

- > **La santé physique, pour encourager l'activité physique régulière et prévenir les troubles musculo-squelettiques ;**
- > **La santé mentale, pour sensibiliser aux enjeux de santé psychologique, et offrir des ressources pour mieux gérer le stress.**
- > **La santé sociale, afin de renforcer les liens, et les interactions positives entre collègues, dans un esprit de cohésion et d'entraide.**

Depuis plus d'un an, cette démarche propose des ateliers et webconférences thématiques qui ont pour objectif de sensibiliser et d'encourager chacun à adopter des habitudes de vie saines. Les thèmes abordés

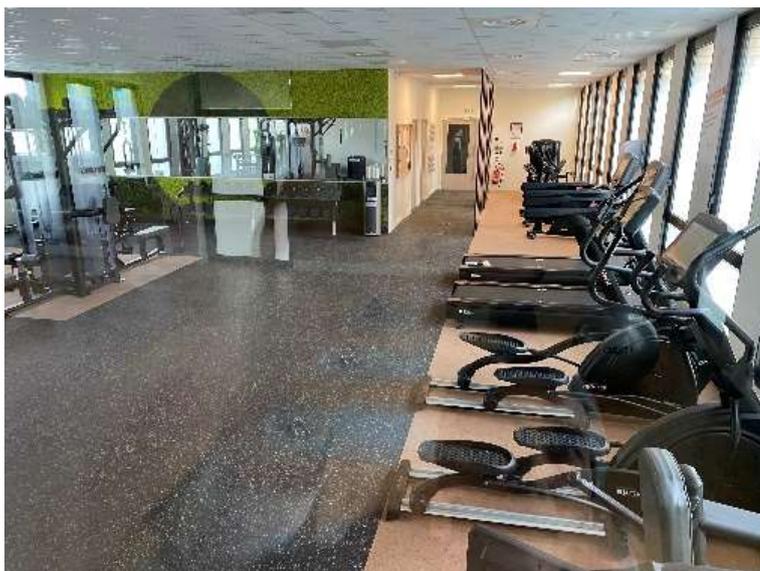
sont aussi variés que la santé mentale, le rôle des proches aidants, les nuisances sonores, la gestion du stress, la nutrition, le sommeil, l'écologie personnelle ainsi que des thématiques de santé spécifiques, comme les maladies féminines et masculines, les migraines et la prévention des addictions. Compte tenu du succès de ces conférences, le Département entend poursuivre ces actions de sensibilisation dans les années à venir.

Parmi ses initiatives phares, la création de l'espace sportif **"Le Klub"** illustre son engagement, visant à faciliter l'accès à un équipement sportif aux agents, en dehors de leurs horaires de travail.

Le Klub, ouvert en juin 2024 et déjà fréquenté par plus de 250 inscrits, est un lieu moderne et convivial, équipé de machines de musculation, de cardio, et d'un espace dédié aux cours collectifs.

Au cours de l'année 2024, le Département, sous l'impulsion d'événements sportifs comme la Coupe du monde de rugby ou bien les Jeux Olympiques et Paralympiques, a déployé des actions variées :

- **Événements sportifs : dodgeball, le touch rugby, des ateliers de boxe, expériences immersives en réalité virtuelle, ... ;**
- **Challenge de pas "Bougeons pour notre santé". Plus de 442 agents ont participé, parcourant ensemble 61 731 km en un mois ;**
- **Challenge "Luttons contre la sédentarité" axé sur des pauses actives et des mouvements spécifiques. Rassemblant 300 agents, cette initiative vise à sensibiliser sur les effets néfastes de la sédentarité et encourage chacun à intégrer des gestes simples, mais essentiels, pour la santé dans son quotidien ;**
- **Webconférences vitalité, animées par des experts, axées sur le sport santé, abordant des thèmes comme la nutrition, le sommeil et la lutte contre la sédentarité.**



En complément de la Démarche Vitalité, plusieurs initiatives ont été mises en place pour accompagner les agents dans leur quotidien :

- La Fresque du stress, créée et animée par Floriane Dion, médecin de prévention, propose un format ludique et interactif pour explorer les mécanismes du stress et ses impacts. Cet atelier pédagogique offre aux agents une compréhension approfondie de la gestion du stress et leur donne des clés pour mieux naviguer dans les situations de tension professionnelle ;
- Le parcours d'intégration "Jeu de Val d'Oise" lancé en 2024, permet de faciliter la découverte de l'institution, de son fonctionnement et de ses valeurs. Adapté aux nouveaux comme aux agents plus expérimentés, ce parcours est complété par un livret d'accueil institutionnel, présentant le rôle et les missions du Département. En 2025, ce dispositif sera enrichi par un livret agent, conçu pour offrir aux nouveaux arrivants des informations pratiques avant leur prise de poste



Afin de mesurer l'impact de ces actions de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) sur la satisfaction et l'engagement des agents, le Département déploie deux baromètres l'un après l'autre. En 2023, le baromètre QVCT a révélé un taux de satisfaction de 73 % concernant la situation professionnelle des agents. Pour mieux répondre aux besoins spécifiques des agents en collèges, une version adaptée du baromètre a été déployée en 2024, avec un taux de satisfaction de 78 %. Ces résultats encourageants confirment l'efficacité des actions menées pour le bien-être des agents. Le prochain baromètre, prévu pour 2025, permettra de suivre l'évolution de ces résultats et d'ajuster les actions si nécessaire.

05.

Favoriser l'apprentissage et le bien-être des collégiens

Analyser l'impact de la démarche « collèges du futur » sur le bien-être des élèves et sur le climat scolaire

L'objectif du Département du Val d'Oise dans sa démarche « Collèges du futur », est de penser la restructuration des collèges valdoisiens pour répondre, à la fois, aux enjeux de pression démographique, ainsi qu'aux besoins accrus de solutions innovantes en matière de cohésion sociale – notamment d'abaissement du climat scolaire – et de durabilité et sobriété bâtiminaire.

Deux collèges pilotes ont ainsi été sélectionnés pour bénéficier de cette démarche durant l'été 2024 : Le collège Henri Wallon de Bezons (610 élèves) qui relève du réseau d'éducation prioritaire (REP) et le collège Jean Moulin d'Arnouville (622 élèves).

Sur ces deux sites, le Département mène des réfections et des réaménagements des cours de récréation, selon les modalités du « smart bâti » et de la « smart végétalisation » dans une perspective de design innovant et d'optimisation des espaces.

Le Département a souhaité s'associer à CY Université et son laboratoire de recherche « BONHEURS » afin d'analyser l'impact de la démarche « collèges du futur » sur le bien-être des élèves et sur le climat scolaire en général. Ce laboratoire, spécialisé sur les questions d'éducation, d'innovation pédagogique avec une chaire de recherche « Transition des espaces éducatifs », portera une analyse scientifique en étudiant spécifiquement :

- **Les agencements et aménagements des cours de récréation ante et post réfection ;**
- **Les perceptions de l'espace par la communauté d'élèves et d'adultes ante et post réfection ;**
- **La réalisation de prises de données spatiales, afin de déterminer les modalités d'occupation des sites et les parcours sur site ante et post réfection ;**
- **La réalisation de prises de données « climat scolaire » via des entretiens individuels, des focus groupe et des questionnaires ante et post réfection.**

Cette étude d'impact s'échelonne de mai 2024 à juin 2025.

Sensibiliser les collégiens à la cybersécurité en partenariat avec CY TECH

L'école d'ingénieurs CY TECH et le Département du Val d'Oise se sont associés pour proposer aux collégiens valdoisiens, et pour la première fois, une journée de sensibilisation et de découverte autour de la cybersécurité. Cette « Cyberday », qui s'est déroulée le 21 novembre 2024, avait pour vocation de répondre à un triple objectif :

- **Accompagner les collégiens, usagers sensibles du numériques, dans leurs pratiques des outils cybers et les sensibiliser à la notion de sécurité cyber ;**
- **Faire découvrir aux collégiens du Val d'Oise le large panel des métiers du cyber et les débouchés possibles de cette filière ;**
- **Stimuler l'ambition des jeunes en matière d'études supérieures en faisant découvrir les formations d'ingénieurs cyber proposées par CY TECH.**

Cette action s'est adressée à 80 collégiens de niveau 3^e.

#6



**Données quantitatives liées
à l'impact des actions menées
par le Département**

Actions menées dans le cadre des politiques publiques

Aménagement du territoire

- > Soutien à l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) dans le Département du Val d'Oise

	2023		2024	
	Montant financé	Nombre de bornes	Montant financé	Nombre de bornes
SDEVO*	1,3 M€	140 bornes doubles 22kw et 15 bornes rapides 50 kw		
SIGEIF**			1,26 M€	248 bornes

* SDEVO : Syndicat départemental d'énergie du Val d'Oise

** SIGEIF : Syndicat intercommunal de Gaz, d'Electricité et d'énergies locales en Île-de-France

Actions en direction des collégiens

- > Surface de cours végétalisés dans les collèges

2024
2 466 m²

- > Pour une restauration plus "durable" dans les collèges du Département

	2023		2024	
	Produits durables*	Bio	Produits durables*	Bio
24 Collèges en Assistance technique	29% de produits labellisés, regroupant aussi le local	15%	31% de produits labellisés, regroupant aussi le local	17%
54 collèges en production sur place	33,96%	10,89%	33,33%	12,78%
Cuisine centrale	51,78%	27,34%	52,80%	25,75%

* Produits durables : Les produits labellisés (par exemple, le label rouge, "MSC" pour la pêche durable, l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) et l'Indication Géographique Protégée (IGP),...), ainsi que la viande française ou toute production limitant son impact environnemental

Les travaux liés à la mobilité

- > Nombre de lanternes changées par des Leds sur les routes départementales (RD) (grâce au fonds vert)

2024

3 000 lanternes

- > Nombre de projets de rénovation énergétique de l'éclairage public co-financés

2023
37 projets subventionnés pour un montant de 2 067 160 €

2024
24 projets subventionnés pour un montant de 6 450 209 €.

> **Montant alloué à la lutte contre les nuisances sonores liées au RD dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (enrobés phoniques, pose de merlon...)**

2023	2024
2,2 M€	734 K€ et 884 K€ et prévu en 2025

> **Pistes cyclables et stationnement vélo**

	2023	2024
Pistes cyclables réalisées par le Département	3 km	8 km
Projets de pistes cyclables cofinancés par le Département	8,6 km	4,6 km
Stationnements vélos cofinancés (1 stationnement = 2 places)	62 stationnements (124 places vélo) + 1 borne de réparation	51 stationnements (102 places vélo) + 1 borne de réparation

Environnement, eau et agriculture

> **Nombre de personnes ayant participé aux sorties nature**

2023	2024
1 394	2 542

> **Espaces naturels sensibles départementaux (ENSD)**

	2023	2024
Sites classés en ENSD cumulé	26	27
Surface acquise en ENSD cumulé	262,7 ha	366,7 ha

> **Nombre d'arbres fruitiers financés aux arboriculteurs**

2023	2024
5 127	3 450

> **Pourcentage de périmètres de captages d'eau potable protégés**

2023	2024
83,5 %	85 %

Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)

	2023	2024
Information et conseil	3 426	4 491
Accompagnement des ménages	153	139
Petit tertiaire	73	63

(Chiffres hors Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France et commune d'Argenteuil)

Actions en direction des personnes vulnérables ou leurs accompagnants

	2023		2024	
	Personnes âgées	Personnes handicapées	Personnes âgées	Personnes handicapées
Nombre cumulé d'habitats inclusifs* créés	11 habitats pour :		16 habitats pour :	
	43 personnes âgées (PA) de plus de 65 ans	42 personnes en situation de handicap (PH)	91 personnes âgées de plus de 65 ans <i>(Il est prévu l'ouverture de 72 habitats dont 36 PA en 2025)</i>	80 personnes handicapées <i>(Il est prévu l'ouverture de 72 habitats dont 36 PH en 2025)</i>
Montant versé à travers les plans "Allocation Personnalisée d'Autonomie" (APA) pour des travaux d'adaptation des logements ou des aides techniques	210 839 € (88 bénéficiaires) pour de l'adaptation du logement et 49 503 € (310 bénéficiaires) pour des aides techniques		167 033 € (77 bénéficiaires) pour de l'adaptation du logement	
		499 094 € (192 bénéficiaires)	40 595 € (335 bénéficiaires) pour des aides techniques	307 520 € (120 bénéficiaires)
Montant versé à travers les plans "Prestation de Compensation du Handicap" (PCH) pour des travaux d'adaptation des logements				
Montant versé en 2024 pour la nouvelle aide à l'aménagement de logement à destination des accueillants familiaux pour des personnes âgées ou handicapées	Cette aide créée en 2023, permet de soutenir financièrement la réalisation de travaux nécessaires à l'accueil de personnes dépendantes (elle est plafonnée à 2 000 € par logement).		3 accueillants agréés ont bénéficié de cette aide, pour un montant total de 6 000 € (2 installations de douche à l'italienne et 1 installation de rampe d'accès extérieure)	

*L'habitat inclusif est une solution adaptée pour les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées qui souhaitent vivre chez elles sans être seules. Il constitue une alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement.

Actions en direction des résidences autonomie

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) verse au Département un fonds de concours spécifique à destination des résidences autonomie pour déployer des actions de prévention de la perte d'autonomie au sein de ces structures : le forfait autonomie.

Le Département reverse alors le forfait aux établissements, en réorientant certaines actions au regard des priorités du Département et de certains territoires. Il anime également le réseau de ces résidences autonomie pour diffuser les bonnes actions et proposer des actions clés en main.

	2023	2024
Montant du forfait autonomie reversé	715 K€	804 K€
Nombre d'actions réalisées	313	343
Nombre de bénéficiaires	4 285	4 285
Principale thématique mobilisée	94 ateliers mémoire	118 ateliers Bien-être et estime de soi

Actions d'insertion auprès des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

> Nombre de Contrat d'engagement réciproque (CER)* signés

	2023	2024
	21 052	25 101

* L'objet du CER est de formaliser par écrit les engagements du bénéficiaire du RSA d'une part et du Département d'autre part pour que soient menées à bien et soient respectées les démarches d'insertion sociales et/ou professionnelles obligatoires qui incombent à tout bénéficiaire du RSA

Actions "développement durable" de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise

	2023	2024
Nombre de partenaires, liés à la lecture publique, soutenus ou accompagnés par le Département sur les thématiques du développement durable	2 124 (dont 35 pour des formations et 50 pour le prêt d'outils d'animation)	2 155 (dont 50 pour des formations et 63 pour le prêt d'outils d'animation)
Nombre de documents sortis des collections et donnés pour récupération et valorisation à Ammareal		1er semestre 2024 4 315 33,69 % de documents remis en vente

Actions menées par et pour l'administration départementale

Ressources humaines

> Plan de formation transition écologique pour 2024

2024

Phase 1 : Ateliers de sensibilisation

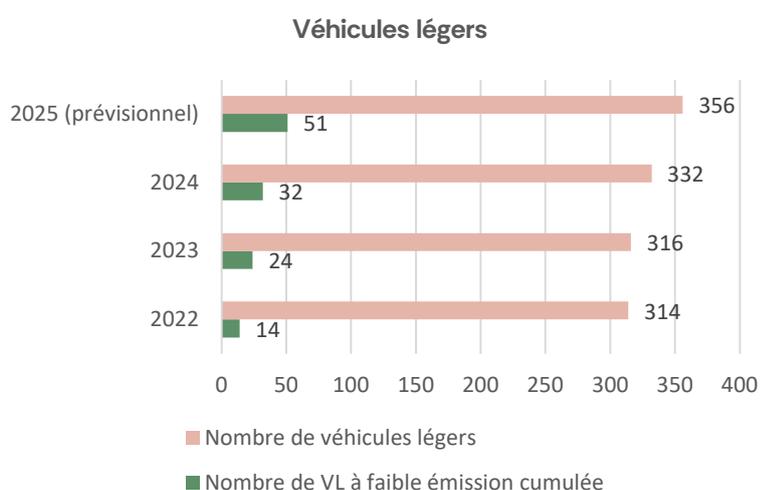
241 encadrants formés

Phase 2 : Ateliers d'appropriation

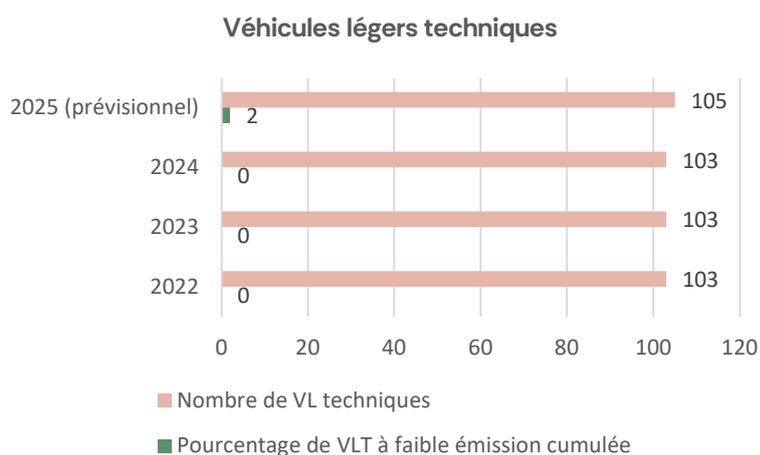
34 encadrants formés

Achats pour les besoins de l'administration départementale

> Évolution de la part des véhicules à faible émission* dans la flotte automobile du Département



* Les véhicules à faibles émissions sont ceux dont les émissions de gaz à effet de serre ne dépassent pas 50 gCO₂/km et qui respectent des seuils d'émissions de particules et d'oxydes d'azote (Décret n° 2021-1494 du 17 novembre 2021 relatif aux critères définissant les véhicules à faibles et à très faibles émissions dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3,5 tonnes)



> **Achat d'équipement informatique**

2023

Matériel informatique contenant des matières recyclées	34%
--	-----

> **Achat de fournitures, de prestation**

2023

	Entreprises situées en Région Île-de-France	Entreprises du Val d'Oise
Fournitures et prestation (petites fournitures, mobilier, flotte automobile, prestation ménage, ...)	77%	33%

Cartographie des dépenses bâtimentaires

	2023		2024	
	Entreprises situées en Région Île-de-France	Entreprises du Val d'Oise	Entreprises situées en Région Île-de-France	Entreprises du Val d'Oise
Dépenses en fonctionnement (entretien, maintenance des bâtiments départementaux)	84%	30%	85%	40%
Dépenses en investissement (construction ou rénovation des bâtiments départementaux)	78%	45%	80%	46%

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tél. : 01 34 25 30 30
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

